

## Merveilleuse Dent-de-Vaulion – essai -

Dent-de-Vaulion. On disait autrefois Chichevaux, écrit de différentes manières, dont Chez Chevaux, Six Chevaux, etc...

Chichevaux signifiant peut-être : chiche, synonyme de pauvre, vaux désignant un endroit, un coin de pays<sup>1</sup>, le tout témoignant d'une montagne rocheuse et relativement pauvre en herbage.

Le terme apparaît au moins dès 1488 dans un acte concernant la commune de Vallorbe et fixant ses prétentions du côté de la Vallée :

*Touttes fois de la part du Vaux de l'Abbaye du lac de Joux, tend par le haut et couchet ou sommet de la montagne d'Orzeyres, et outre par certains paquerages et forêts, comme aucuns hommes de Vallorbes ainsy quils ont coutume de couper les bois jusqu'auprès du lac Brunet, et regarde un sommet de la montagne ditte Chichevaux, duquel sommet ou Suchet, retourne par derrière tendant contre la bize, par le plus haut de la montagne, autant que l'eau peut couler et descendre en l'Orbe en comprenant la montée ou la coustaz depuis le haut & sommet du Mont, autant que les bois durent pour la descente jusqu'à l'eau de l'Orbe<sup>2</sup>.*

Il est évident que pour s'y retrouver il faut connaître un tant soit peu les lieux !

Les RoCHAT ayant bâti le Pont, ayant colonisé les endroits avoisinants où ils avaient construit des maisons foraines, ils étaient à pied d'œuvre pour partir à l'assaut de la Dent.

En 1565 la communauté de l'Abbaye céda à différents RoCHAT des Charbonnières près le pont<sup>3</sup> tous droits, titres et actions que la dite communauté pouvait avoir en la dite montagne de Chichevaux. C'était reconnaître que cette montagne désormais appartiendrait toute entière à certains des membres de cette grande famille.

La Dent restera propriété des RoCHAT pendant près de trois siècles sans discontinuer.

Ils avaient pour voisin au levant la commune de Vaulion qui occupait la crête de la montagne, au couchant le territoire de Sagne-Wagnard. Entre voisins on dut s'entendre à maintes reprises pour la mise en place de cloisons d'abord, puis de murs en pierre sèche.

Des chalets durent être construits presque aussitôt, les troupeaux ne pouvant pas retrouver le village chaque soir vu l'éloignement de ces territoires. Nous ignorons où se trouvaient ces premiers bâtiments, peut-être déjà à la place de

---

<sup>1</sup> Exemple : pays de Vaud, par monts et par vaux, la Vaulx de l'Abbaye du Lac-de-Joux, soit la région proche de celle-ci.

<sup>2</sup> ACVallorbe, du 14 février 1488. Couchet étant assimilé à Suchet, faut-il croire que Suchet = couchet, dont sommité de montagne ?

<sup>3</sup> Grandes ou Petites, la situation n'est pas très claire

ceux que l'on trouve aujourd'hui et qui auraient été reconstruits depuis lors, et peut-être plusieurs fois pour l'un ou pour l'autre.

En 1718 la montagne est possédée, tout ou en partie, par Moïse Rochat, consistorial du Pont. Elle comprend fruitière et pâturage. Il la passe à clos et record pour le prix de trois cents florins de principal, c'est-à-dire qu'il rachète tous les droits de pâture que pouvaient y avoir encore des particuliers en vertu des anciens droits féodaux.

Son chalet, qui se situe plutôt au bas de la montagne qu'au haut ou que même à mi-côte, existe en 1709. Il y aurait donc pu y avoir d'autres propriétaires sur la Dent.

Au milieu du XVIIIe siècle existait une ferme dite au Pied de la Dent. Celle-ci alors est vendue par Philippe Etienne Moïse feu Jaques David Rochat à Abraham Isaac Rochat. Elle était constituée d'un poile, de deux chambres, d'une cuisine, d'une grange et d'une écurie. Il existe en fait dans cette région des bâtiments habitables à l'année dont il ne reste aucune trace sur le terrain.



Si cette maison existe encore en 1785, date de cette carte levée par l'IGN<sup>4</sup>, peut-on penser qu'elle se situe aux Granges du Bas ?

Cette même carte nous fait découvrir que les chalets de la Dent d'en bas et de la Dent d'en haut, tels qu'ils sont possédés aujourd'hui par le village du Pont, existent. Sans surprise aucune puisqu'ils étaient probablement déjà là depuis près de deux siècles.

Le XVIIIe siècle, c'est aussi l'épisode fascinant des mines d'or de la Dent de Vaultion. Cette ruée bien oubliée aujourd'hui, ne déboucha sur aucune fortune quelconque, puisqu'il est reconnu que cette montagne ne peut contenir aucune parcelle du précieux métal.

Cet épisode a donné lieu à la publication d'un roman par notre historien local Lucien Reymond, « Les mineurs de la Dent de Vaultion »<sup>5</sup>, paru en 1881, très sévèrement jugé par le géologue qui retraçait cette curieuse aventure en 1973 :

*Si cet ouvrage moralisant et fort ennuyeux n'a pas fait date dans l'histoire des lettres romandes et ne mérite guère d'être sorti de l'oubli, il a tout de même de quoi intriguer le géologue. On y relate l'histoire d'un brave paysan vaudois qui, à la suite de déboires sentimentaux, s'engage comme mineur dans les fameuses mines d'or de la Dent de Vaultion. Il n'y trouvera pas la fortune mais, ce qui vaut tout l'or du monde, il finira par se marier et découvrira ce trésor inestimable que sont la vie de famille et le travail honnête<sup>6</sup>.*

Sa critique était très exagérée. Pour preuve, on retrouve à l'heure actuelle ce fameux roman entièrement retranscrit sur internet. Qui eut perdu son temps avec un texte insignifiant ?

Comme dans toute chasse au trésor, il y a des plans, dont l'un d'entre eux a survécu<sup>7</sup> :

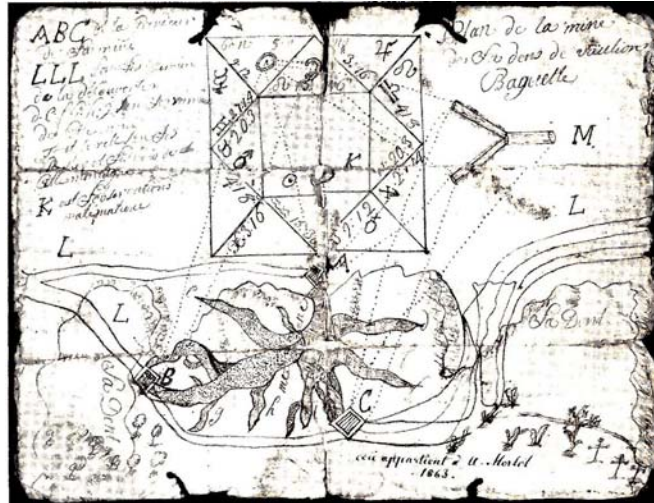
---

<sup>4</sup> Carte française, la plus extraordinaire de la deuxième moitié du XVIIIe pour la Vallée de Joux. D'une très grande précision sur le plan géographique, avec la plupart des maisons dessinées. Par contre l'orthographe est fantaisiste, qui correspond plus au langage parlé tel qu'il pouvait être perçu par un cartographe français qu'au langage écrit qui ne fut peut-être même pas consulté.

<sup>5</sup> Consultable sur le net.

<sup>6</sup> Une « ruée vers l'or » vaudoise : les mines de la Dent de Vaultion, par Marc Widmann, Musée Cantonal de Géologie, 1000 Lausanne, Le Cristallier Suisse, d'août 1973.

<sup>7</sup> Plan de la mine de La dens de vaulions », probablement vers 1760. Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne. Dpt. Des manuscrits, Fonds Morlot (IS 1983).



Un plan certes, ou plutôt des plans qui courent le monde et que l'on recopie, mais aussi des descriptions écrites des lieux, dont celle-ci :

***Plan de quaza (Quazu) – mine qu'un riche marchand savoyard établi à la Haye a indiqué le 5 février 1769.***

*Il y a un chalet où se trouve une fontaine un peu plus haut ; tirez du côté du vent ; un peu plus haut, il faut passer un bois noir d'environ une portée de fusil de largeur ; il faut encore monter un peu plus haut, sous trois rochers, celui de bise en forme de dent de cheval, qui a un écriteau de ce nom en craie rouge ; l'entrée du côté du cerf, un peu plus haut qui porte le nom de Dent de Vaultion, aussi en craie rouge ; le troisième du côté du vent porte le nom de la Queue du Lion ; l'entrée de cette mine est à l'opposite pour former carré avec les 3 dents ; le trou est muré ou bouché avec des pierres de roche et de mousse mise contre, sur quoi on applique des épines et d'autres branches par-dessus. L'entrée est grande de trois pieds et demi environ ; l'on fait cinq ou six pas en avant contre la terre, puis il faut descendre trente pas d'escaliers par des degrés de fer plantés dans le roc ; à un pas à main gauche, il y a une pierre où les outils sont cachés, qui sont une pioche, un marteau, un taillant, un tout puissant ; cette mine est riche, elle ne décale que treize livres par quintal. La première fois que le dit Savoyard en a pris environ trente livres, qu'il vendit à Genève à Jaques Lullin, orfèvre, la somme de deux dents mirlitons ; il était resté environ une quinzaine de jours à Genève, et durant ce temps, on n'a pas cessé de l'encourager d'en aller chercher davantage, ce qu'il fit, et il revint avec environ septante livres qu'il lui vendit mille mirlitons ; cela fait, il se crut assez riche et passa dans l'étranger, n'osant rester en son pays crainte que l'on crut qu'il avait fait un méchant parti à quelqu'un. Il faut regarder un tronc de platane, trois gros troncs de sapin, un mauvais sapin sec qui fait le coude, un entre deux est à bas, deux grands rocs ; quand le soleil est sur midi, il donne droit dedans par une fente qui va dans le roc ; l'on voit le faite ou le haut du*

*chalet, le lac du Pont ; il y a trois pierres qui couvrent le trou et d'autres petites autour de ces trous qui servent d'appui ; et il y a dessus un gros palais (ou palet ?) qui couvre le dit trou.*

*Indice pour le trou de Dupuis. Vous trouvez sur la Dent proche du signal où il y a un corps de garde dessus la roche et des charbonnières ; vous chercherez un endroit propre à descendre ; vous trouverez une fente et vous trouverez un plan et replat vis-à-vis du chalet ; étant descendu, vous trouverez comme une petite chambre vis-à-vis deux grandes roches dont la ravine que je vous ai recommandée est à droite en entrant. Marque dedans : C.J...*

*Jorsum rebant de roche – plan de quazu<sup>8</sup>*

Chose curieuse la tradition d'une ruée vers l'or sur la Dent existait encore au XXe siècle. Pour preuve, deux lettres écrites en 1970-71 sur le sujet à la suite d'une enquête sur ces fameuses mines d'or.

*Le Brassus, Pignat-Dessous, le 28 XII 1970*

*Monsieur Rochat  
Les Charbonnières*

*C'est avec intérêt que j'ai lu votre article dans la Feuille de la Vallée concernant les mineurs de la Dent de Vaultion.*

*Dans ma petite enfance j'ai bien entendu maman nous conter les histoires qui courraient à ce moment-là (sur) l'or de la Dent de Vaultion. En arrière automne les gens du village du Pont avaient, paraît-il, rempli leurs caves de la fameuse terre de la Dent de Vaultion pour en chercher les pépites d'or pendant l'hiver afin de cribler la terre à l'abri du gel.*

*Qu'en est-il devenu, de toute cette terre ??*

*Une chose certaine, les gens du Pont ne se sont pas enrichis.*

*Cette histoire m'a été contée aux environs de 1885, et c'est en lisant votre article que je m'en suis souvenue, née en 1878.*

*Avec mes salutations distinguées.*

*Léonie Reymond-Rochat*

*Bonne année !*

---

<sup>8</sup> BCU – fonds Morlot – MS. Il est certain que le rédacteur de ce plan connaissait les lieux, puisque la description en partie correspond à l'époque.

Prilly, le 8 janvier 1971

Monsieur Rochat  
1343 Les Charbonnières

Monsieur,

*J'ai lu avec intérêt votre article paru dans la Feuille d'Avis de la Vallée du 23 décembre 1970, relative aux MINEURS DE LA DENT DE VAULION.*

*A ce sujet, il me souvient que dans la 1<sup>ère</sup> moitié de ce siècle (dans les années 1926-1930 sauf erreur) des fouilles avaient été entreprises par des personnages étrangers à la région, à quelque 100 mètres du sommet, côté sud, dans l'espoir de retrouver des traces de l'exploitation mentionnée dans l'ouvrage de Lucien Reymond. Ces nouveaux mineurs croyaient à l'authenticité de l'existence de l'or dans les entrailles de la montagne, et l'on certifiait à l'époque que des paillettes d'or avaient été constatées dans le ruisseau des Epoisats !*

*Une anecdote authentique confirme les faits cités plus haut. Un citoyen du Pont, convaincu de l'existence de l'or dans les lieux exploités, s'en fut durant plusieurs nuits, muni de sa hotte, récolter clandestinement des matériaux extraits par les nouveaux mineurs, et en fit un tas précieux dans sa cave où il pourrait les examiner tout à loisir et loin des regards indiscrets ! L'exploitation ayant été tôt abandonnée (et pour cause), notre citoyen, constatant que ces matériaux ne représentaient que de la terre et des pierres, finit par les extraire de sa cave à la risée de ses voisins !*

*Ce fait pourra vous être confirmé par des habitants du Pont, contemporains de cette époque.*

*Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.*

*R. Simond*

XVIII<sup>e</sup> toujours, c'est l'heure où nos premiers touristes gravissent la montagne de la Dent et s'extasient au sommet d'où ils peuvent admirer un paysage unique, avec non moins de sept lacs : Joux, Brenet, Ter, Rousses, Léman, Neuchâtel, Morat, Bienne. Plus éventuellement le lac St.Point ou de Malbuisson.

Ces visiteurs de notre première période touristique s'inscriront désormais dans une continuité littéraire classique.

Il convient de reproduire l'intégralité de leur prose par ordre chronologique.

Commençons par Aberli qui visite la Vallée en 1774. Malheureusement celui-ci, par ailleurs très déçu de ce qu'il a trouvé de nos paysages, ne monte pas à la Dent. Seul l'un de ses compagnons y grimpe :

*Avant de quitter ce canton, Mr. Freudenberguer eut envie d'aller au haut de la montagne voisine, appelée Dent de Vaultion, dont le sommet a la forme plate comme la montagne de la Table au Cap de Bonne-Espérance. On nous avoit vanté l'exposition de cette place comme très heureuse pour une vue des plus étendues. Pour moi, ayant encore quelque chose à finir dans la vallée & sachant bien qu'il y auroit trop à voir sur la montagne pour dessiner quelque chose, je laissai partir seul mon jeune compagnon, après être convenu de nous retrouver à dîner au village de Vaultion<sup>9</sup>.*

Deluc, en 1778, se montre un observateur particulièrement attentif à la situation et aux phénomènes météorologique des lieux qu'il a l'occasion de visiter. Il reste d'autre part un authentique poète.

*Nous nous étions proposés d'être de bonne heure hors de la maison, mais comme la nuit avoit été froide, le lac avoit produit du brouillard, & tout étoit couvert de gelée blanche. Il fallut donc attendre que le soleil eut réchauffé l'air. Ainsi l'on prépara tout à son aise le chariot qui devoit nous monter sur la sommité la plus élevée, nommée la dent de trois chevaux. Ce chariot étoit encore d'une autre espèce que ceux qui nous avoient montés à Grindelwald & à Chaumont ; c'étoit un long panier porté sur quatre roues, employé ordinairement à descendre, dans la plaine voisine, le charbon que son possesseur faisoit dans la montagne ; de la paille et des matelas en firent néanmoins une voiture propre & commode.*

*Le côté de cette sommité, par lequel nous y montâmes, est opposé à celui du lac & des Alpes ; il est couvert de pâturages et de bois. A mesure que nous montions, nous découvrons ces vallons agréables du haut de la chaîne du Jura, tous parsemés de hameaux dans la partie qui appartient à la Suisse ; & le lac-de-Joux, avec les bois & les habitations qui l'entourent, animoit tout le paysage, comme une glace entourée d'une belle bordure égaye un appartement. Les gelées du matin n'avoient point encore détruit les herbes odoriférantes dont les gazons étoient parsemés, & notre chariot, en les foulant, parfumoit l'air à mesure que nous passions.*

*Nous arrivâmes ainsi par de très agréables chemins, à un coup d'œil digne d'être acheté par des chemins pénibles. Tandis que tous les sommets du Jura, découverts pour nous de toutes parts, jouissoient de l'air le plus serein, la plaine étoit, comme le jour précédent, couverte de nuées. Mais leur aspect étoit fort différent, tant par la différente position du soleil, que par notre plus grande élévation, qui élargissoit beaucoup à nos yeux cette plaine éthérée, & élevoit toujours plus la chaîne glacée des Alpes, en la dégageant de celle des rochers.*

*Après ce que j'ai eu l'honneur d'expliquer à V. M. dans ma lettre précédente, des effets que produit l'air des montagnes sur les hommes, surtout en certains*

---

<sup>9</sup> Tous ces extraits proviennent des brochures Le Pèlerin, collection « Voyages à la Vallée de Joux », y compris la série des 25. On s'y référera.

*moments ; il me suffira de lui dire ici, que tout le temps que nous demeurâmes sur cette sommité, l'air fut aussi calme qu'il soit possible, & d'une sérénité parfaite. Nous nous assîmes sur le plus haut rocher, tournant le dos à tous les objets terrestres, & n'ayant devant nous que les nues, qui alors paroisoient autant au-dessous de nous, que nous avons coutume de les voir au-dessus.*

*Tandis que nous les considérions comme en rêvant, elles commencèrent à s'ouvrir à peu de distance de nous, & par cette ouverture, nous découvrîmes d'abord une église, qui paroissoit à une immense profondeur ; puis nous vîmes tout le village, & peu-à-peu la campagne voisine sur laquelle, par quelque'autre ouverture, le soleil commençoit à darder ses rayons.*

*Mlle. S. ne s'attendoit point à cette métamorphose ; jamais un tel rideau ne s'étoit tiré à ses yeux ; elle fut dans un étonnement qu'on ne peut décrire. Elle se transportoit en idée dans ce lieu, alors plus favorisé que tous les autres, pour lequel les nuages s'entr'ouvroient ; elle se rappeloit ces moments qui annoncent le beau temps aux habitants des plaines, (j'ai presque dit aux habitants de la terre, car il ne nous sembloit pas alors de lui appartenir) & l'idée d'être elle-même dans cet air pur, que l'on rêvoit alors avec tant de plaisir, égala chez elle tous les plaisirs que l'imagination peut produire. Elle auroit bien voulu continuer à contempler ces scènes presque célestes, mais nous avions encore à nous réveiller ici bas ; ce beau rêve devoit finir.*

Curieux touristes en un temps où le sport était inconnu et où faire marcher ses gambettes, avec ce que cela demande de transpiration, n'était pas considéré comme de pure nécessité ! Alors on louait un attelage, et fouette cocher, on se hissait tant bien que mal sur une sommité par d'abominables chemins !

En juillet 1779, Horace-Benedict de Saussure monte lui aussi à la Dent avec ses compagnons :

*Comme la journée était belle, & que Mr. Pictet souhaitait d'en profiter pour prendre au sommet de la Dent de Vaultion quelques angles dont il avait besoin pour la carte du lac de Genève, nous montâmes au sommet de cette pointe dont l'élévation est, suivant les observations du baromètre, de 240 toises au-dessus du Lac de Joux, & de 557 toises au-dessus du Lac de Genève. Nous mîmes une heure & demie à faire à pied cette montée ; & quoique la journée fut excessivement chaude, nous ne souffrîmes pas beaucoup, parce que l'on monte presque toujours à l'ombre & par une pente douce, dans des prairies bordées de hêtres et de sapins.*

*La vue que l'on a du haut de cette pointe est après celle de la Dôle, une des plus belle du Jura. On découvre au nord jusques à Pontarlier, au midi & au levant la plus grande partie du Lac de Genève, tout le lac de Neuchâtel, la ville d'Yverdun & ses environs décorés de jolies maisons de campagne ; & enfin, ce qui fixe toujours les regards des amateurs de montagnes, une grande partie de la chaîne des Alpes, dont on découvre d'ici, du côté de l'orient, des cimes que*



*nous ne voyons que confusément, ou même point du tout, des environs de Genève.*

*Les couches calcaires de la Dent de Vaultion descendent, comme je l'ai dit, du côté des Alpes, sous des angles de 30 à 40 degrés. & sont coupées à pic du côté de la vallée de l'orbe, au-dessus de laquelle elles forment un précipice effroyable.*

*Nous ne nous arrê tâmes pas longtemps sur la Dent de Vaultion, nous voulions encore aller avant la nuit sonder le Lac de Joux, & chercher sa plus grande profondeur, pour y placer des thermomètres, & les y laisser jusques au lendemain.*

Le voyage de Goethe à la Dent de Vaultion, cette même année 1779, mais celui-ci fut effectué en octobre, est resté célèbre et a donné lieu à de multiples analyses, en particulier dans la FAVJ :

*Rentrant par le Pont, nous prîmes un guide pour la dent. Nous vîmes ainsi le grand lac en entier. Au levant, Le Noir Mont fait limite derrière lequel émerge la cime dénudée de la Dôle. Au couchant il est contenu par la paroi rocheuse près du Lieu. Le soleil dardait autour de midi. Au loin, le lac des Rousses était visible, ainsi que tout le chemin parcouru par nous et celui qui restait à faire. Nous causions de divers Seigneurs des contrées que nous allions voir du sommet, mais le spectacle fut tout différent. Seules les hautes chaînes étaient visibles sous un ciel tout pur, tandis que les basses contrées se voyaient couvertes d'une mer blanche et floconneuse de brouillard allant de Genève au nord jusqu'à l'horizon, et éclairée par le soleil. A l'est, la chaîne des glaciers se dressait sous sa blancheur immaculée, sans distinction des nations et des princes qui croient les posséder, soumise à un seul grand Seigneur et exposés au regard du soleil qui les rougissait. Le Mont-Blanc en face nous semblait le plus haut sommet, les glaciers du Valais et de l'Oberland bernois suivaient, des cimes bernoises plus basses terminaient la série. Vers le couchant la mer semblait infinie. A gauche se voyaient les montagnes de Soleure, plus près celles de Neuchâtel, droit devant nous quelques élévations jurassiennes. Au-dessous, les maisons du village qui a laissé son nom à la Dent et qui la possède. Vers le couchant, les collines boisées de la Franche-Comté bordent l'horizon. Un seul sommet se distingue au nord-ouest. Notre cime est bien une dent. Elle descend à pic, en rentrant un peu, sur une petite vallée ; au bas il y a des bois et des prés. On voit Vallorbe et l'Orbe sortant du rocher.*

*Nous partîmes à regret. Un arrêt plus long nous aurait sans doute procuré la vue de la plaine, le brouillard dispersé et le Léman. Mais une jouissance n'est complète que quand elle laisse un désir inassouvi. En descendant, la Vallée de Joux était nette et claire.*

Sublime de clarté et de précision, mis à part que depuis le sommet de la Dent on ne peut pas voir l'Orbe sortir au pied de sa falaise.

Ami Mallet qui suit, est genevois. La Vallée n'était pas loin, et c'était bien le diable si cet élégant voyageur ne la traversait pas une fois ou l'autre. Il le fit en 1786.

*En sortant de la Vallée, nous gravâmes sans peine en moins d'une heure la Dent de Vaulion, cime du Jura la plus élevée après celle de la Dôle<sup>10</sup>. Quelle volupté, au commencement d'un beau jour, de respirer sur ces hauteurs cet air pur, éthéré, inconnu dans la plaine, et de voir à ses pieds vingt lieues à la ronde de ce pays si richement décoré par la nature ! Là Neuchâtel, Yverdon, leurs vignobles et leur beau lac ; plus loin celui de Morat, près duquel le duc de Bourgogne expia sa témérité ; au nord, Pontarlier, frontière de France, de ce royaume protecteur des républiques voisines ; au midi, ce lac de Genève, le premier de tous ; au-delà, les cimes majestueuses de ces Alpes, qui de partout viennent borner notre horizon, et dont la plus élevée ne devait qu'après 6000 ans être reconnue par l'homme (il n'y a que trois mois qu'on est parvenu à la cime du Mont-Blanc)... Enfin, cette humble et paisible vallée dont nous venions de sortir, retraite du bonheur et de la vertu... On montre sur la cime un trou creusé par un seigneur, Malherbe, dans l'espoir d'y trouver de l'or. Au lieu de se bercer de si vaines chimères, que ne regardait-il autour de lui ? Ces coteaux chargés de vignobles, ces verdoyantes prairies, ces champs couverts de moissons jaunissantes : voilà les véritables mines d'or qui toujours paient avec usure les utiles travaux de l'homme.*

*On descend par un sentier de gazon presque jusqu'au pied du mont, d'où l'on peut rentrer dans la vallée à gauche, ou suivre à droite un chemin rocailleux jusqu'aux chaumières d'Allara<sup>11</sup>. Là, on trouve au besoin des guides pour aller voir la source de l'orbe.*

---

<sup>10</sup> L'altitude des montagnes n'était pas encore trop bien fixée à cette époque, le Mont-Tendre ayant tout de même près de 200 mètres de plus que la Dent.

<sup>11</sup> Nom local en réalité inconnu



A2.03

P. Rochat

Dessin Pierre-Abraham Rochat. Voyez site à ce nom.

Yvan Antonovich est le plus romantique de tous dans les poésies dont il entrelarde son texte, avec parfois un humour de derrière les fagots assez particulier. Il grimpe à la Dent avec ses compagnons et compagnes en 1789 :

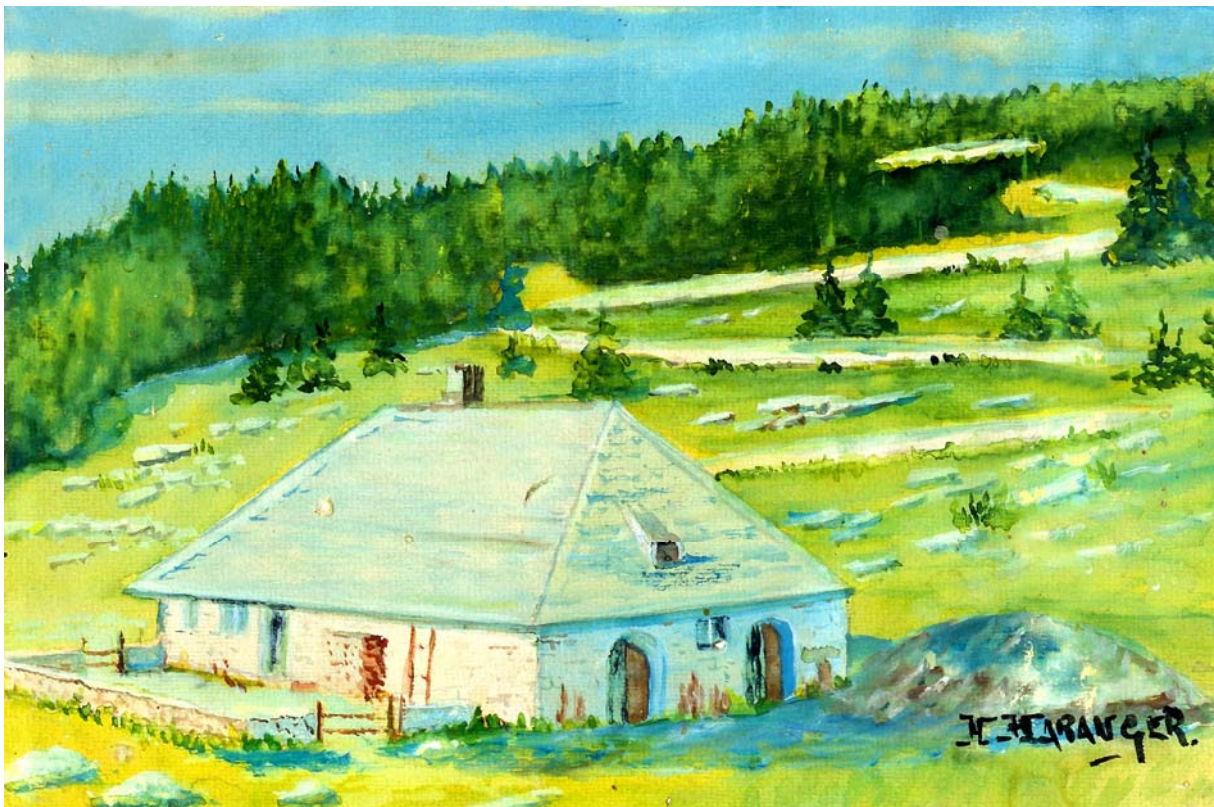
*Ma belle marraine (car vous me permettez à l'avenir de vous donner ce nom), êtes-vous fatiguée ? Car voici le moment d'aller voir la Dent de Vaultion. C'est un des plus hauts sommets du Jura ; on y monte avec difficulté, tantôt à travers d'épaisses forêts, tantôt parmi de riches pâturages. Mais combien n'est-on pas dédommagé de ses fatigues par l'aspect qu'on découvre en arrivant. M. le comte de Catuëllan hésite entre cette vue et celle de l'Etna ; il ne saurait, dit-il, à laquelle assigner la préférence. Ici l'œil embrasse d'un regard plus de deux cents lieues du pays et se repose sur huit lacs divers. Tout le canton de Berne*

*se déploie à vos pieds comme une carte de géographie. Tournez le dos au soleil couchant, vous découvrez le bassin du Léman semblable à une jatte de porcelaine magnifiquement émaillée. Toute la chaîne des glaciers se déploie devant vous depuis le voisinage de Genève jusqu'aux sources du Rhône, et plus loin encore. A gauche, vous apercevez le Lac de Neuchâtel en entier, partie de ceux de Biemme et de Morat ; à droite, est le lac de la Vallée, et celui des Rousses, que vous croiriez toucher avec la main ; plus loin, on entrevoit celui de Sainte-Marie ; en suivant cette direction, la vue se porte jusqu'à Besançon. Derrière la montagne descend à pic et, dans le fond d'un obscur précipice qu'on ose à peine mesurer de l'œil, on entrevoit rouler la rivière d'Orbe dont on peut suivre le cours jusqu'à son embouchure dans le lac d'Yverdon.*

*Nous restions en extase au milieu de ces superbes objets lorsque, la nuit nous rappelant, nous nous mîmes en marche d'après l'avis de notre guide. Cette montagne, que j'avais gravie avec tant de peine, avec quel plaisir je la descendis, donnant le bras à ma marraine ! Nous causâmes d'abord du spectacle magnifique dont nous venions de jouir, ensuite de vos amis, puis de vos sœurs.*

...

*Il était nuit close lorsque nous arrivâmes au Pont. La lune éclairait les eaux du Lac de Joux et ajoutait encore à l'expression mélancolique du paysage. Le retour fut en tout délicieux.*



Qui saura nous en dire plus sur cet artiste, probablement Henri de son prénom ?

En 1794, lors de son passage à la Vallée de Joux, Henri Struve monte-t-il réellement à la Dent de Vaullion ? Voici ce qu'il en dit :

*Si l'on veut jouir d'une belle vue, il faut aller depuis le pont sur la dent de Vaullion. La vue que l'on a du haut de cette pointe, est, après celle de la Dôle, une des plus belles du Jura. On découvre au Nord jusqu'à Pontarlier, au midi et au levant la plus grande partie du Lac de Genève, tout le Lac de Neufchâtel, la ville d'Yverdon & ses environs décorés de jolies maisons de campagne ; & enfin, ce qui fixe toujours les regards des amateurs de montagne, une grande partie de la chaîne des Alpes, dont on découvre ici, du côté de l'Orient, des cimes que nous ne voyons que confusément, ou même point du tout, des environs de Genève.*

Et bien non, ce paresseux de Struve n'est pas monté sur la Dent de Vaullion. Il a trouvé plus simple de recopier le texte de de Saussure sur le sujet !

En 1795, lors de son passage chez nous, Henri Venel se proposait de monter à la Dent. Il y renonça.

*Nous nous levâmes de grand matin dans le dessin d'aller voir lever le soleil, & jouir d'une vue magnifique & très étendue depuis une montagne voisine très élevée appelée la dent de Vaullion ; mais les nuages qui en couronnaient le sommet nous en empêchèrent ; nous quittâmes donc le Pont pour passer de la Vallée de Joux à celle de l'Orbe.*

Louis Simond gravit notre très chère et très belle montagne en 1817, et donne de son excursion un beau compte-rendu, l'un des meilleurs que l'on connaisse.

*Nous nous éloignâmes à regret d'un aussi beau lieu (résurgence de l'Orbe) pour remonter, non sans fatigue, à Ballaigues ; là nous nous séparâmes, et les plus actifs de la compagnie poursuivirent l'entreprise de la Dent-de-Vaullion. En deux heures nous arrivâmes au pied de la montagne, et en deux autres heures nous en atteignîmes le sommet élevé de cinq cent soixante toises au-dessus du lac de Genève, par une pente modérée, couverte de beaux pâturages, sur lesquels cependant on avait de la peine à s'empêcher de glisser. L'esplanade au sommet n'a pas plus de cinquante toises de largeur. De cette arête on a vers le midi une vue magnifique ; malheureusement c'est à peu près celle que j'ai décrite à notre arrivée en Suisse, et l'on ne revient pas impunément sur ces choses-là en description, quoiqu'on puisse les voir tous les jours, de ses yeux, avec un nouveau plaisir. Ici cependant, l'heure plus avancée couvrait déjà la plaine sur laquelle nous promenions nos regards d'une sorte d'obscurité ; tandis que le soleil, encore haut derrière nous, mais intercepté par la chaîne du Jura sur laquelle nous nous trouvions, lançait obliquement ses rayons par-dessus le canton de Vaud et presque toute la Suisse, sans y toucher, pour aller*

*concentrer ses derniers feux sur les neiges des Hautes-Alpes, plus resplendissantes dans ce moment que nous ne les avons encore vues. La teinte grise et vague des vapeurs du soir, répandue sur tout l'intervalle entre elles et nous, augmentait tout à la fois leur distance et leur grandeur.*

*On ne saurait approcher l'autre bord de la crête étroite du sommet de la Dent-de-Vaulion sans une impression de terreur, car il est tout-à-fait perpendiculaire. Rampant sur nos genoux et sur nos mains, nous-mêmes dans cette attitude modeste la tête à la fenêtre pour voir du cent cinquantième étage au moins (deux mille pieds), ce qui se passait dans la rue ; elle était étroite, mais tapissée du plus beau vert, et de nombreux troupeaux, dans l'infiniment petit, y cherchaient leur pâture. De l'autre côté s'élevait une montagne noire, couverte de sapins, formant la frontière de la France. Dans une gorge entre cette montagne et une autre plus éloignée, passait en zig-zag la route de Pontarlier, par laquelle nous étions entrés en Suisse, aboutissant au village de Jougne, où nous avons couché. Vers l'ouest, loin au-dessous de nous, le lac de Joux (Lac-des-Montagnes) paraissait de la grandeur d'un étang, quoiqu'il ait deux lieues de long, et environ une demi-lieue de large. C'était dans le village situé sur ses bords que nous devions chercher un gîte pour la nuit.*

*Le soleil se couchait lorsque nous commençâmes à descendre ; ce que nous fîmes en pleine course, et presque sans pouvoir nous en empêcher, sur un plan incliné de pelouse rase.*

En 1818 Madame la baronne de Montolieu publia un ouvrage hautement romanesque : Le jeune fruitier du lac de Joux<sup>12</sup>. Son action se passe à la Vallée et sur la Dent de Vaulion où le héros principal habite l'un des chalets où même il travaille. Si la trame est faible, disons plutôt ultra conventionnelle, par contre les descriptions des lieux parcourus sont bonnes. Il se trouve en plus que c'est sauf erreur la première fois qu'un roman a pour cadre la Vallée de Joux.

Charles-Etienne-François Moulinié, l'homme qui voit Dieu au bout de chaque feuille d'arbre, monte à la Dent avec ses compagnons, car rares sont les voyageurs à entreprendre seuls cette ascension. En 1820 il nous livre ses délires philosophico-religieux qui sont un modèle du genre et qui ont toute leur place ici, et même que personne n'en arrivera au bout !

*Au sortir du village nous tournâmes le flanc de la montagne qui fait le fond de la vallée, et nous ne tardâmes pas à mettre le pied sur le gazon bien nourri dont se couvre toute la croupe du Vaulion, à l'exception d'un petit nombre d'endroits où nous eûmes quelques pas à faire sur des rochers saillants comme sur un rude pavé. Une partie de notre caravane monta en char jusqu'au sommet.*

*Avant de décrire le panorama qui se présente à contempler, je dois dire quelque chose de ce qui se rapporte à la géologie. Le Vaulion a 240 toises*

---

<sup>12</sup> Reprint aux Editions le Pèlerin en 1998

*d'élévation au-dessus du lac de Joux, 557 au-dessus du lac de Genève, 745 au-dessus de la mer. C'est une montagne toute calcaire disposée par couches, qui descendent du côté des Alpes sous des angles de 30 à 40 degrés, coupées à pic du côté de Vallorbe, et se continuant par couches horizontales dans les petites montagnes qui lui sont contiguës par la base, puis par couches inclinées à l'occident dans les montagnes ultérieures : d'où il est facile de voir que tout cela ne faisait primitivement qu'une seule montagne, et que les voûtes, sur lesquelles elle reposait, se sont affaissées du côté de l'orient et de l'occident par une secousse qui a en même temps ouvert la vallée de l'Orbe.*

*Près de là on voit à l'ouest des deux lacs des masses calcaires absolument verticales, par l'effet de la même secousse qui les a mises sur le côté, tandis que derrière se trouvent d'autres couches, qui n'ayant pas perdu leur base, sont restées parfaitement horizontales. On remarque aussi que les éminences vont en s'abaissant à mesure qu'elles s'éloignent des Alpes : c'est toujours le plan incliné, dont j'ai parlé ailleurs, qui du sommet des Hautes-Alpes sur la ligne du Mont-Blanc a dû aller en descendant jusqu'aux collines les plus reculées de la Bourgogne.*

*L'horizon qui se découvre du haut du Vaultion est très vaste, excepté du côté du sud-ouest où le borne de près le Mont-Tendre, dont il n'est séparé que par le détroit qui sert d'entrée à la vallée de Joux. Ce mont empêche de voir toute la partie du pays de Vaud et de notre bassin qui se trouve entre Rolle et Genève, ainsi que l'extrémité sud-ouest de la chaîne du Mont-Blanc. Il est par cela même Préférable au Vaultion pour ce côté de la perspective.*

*Revenons à celui-ci. Au loin on découvre les plus hautes cimes du Mont-Blanc, les Aiguilles qui forment son épaule gauche et celles qui l'accompagnent, les montagnes du Valais, de Fribourg, de l'Oberland, en un mot, tout le magnifique et imposant amphithéâtre des Alpes qui bordent l'orient et le midi ; c'est là le fond du tableau.*

*Sur le devant est notre lac depuis l'embouchure du Rhône, ce beau lac avec ses deux rives admirablement bien cultivées, et les plaines non moins brillantes qui s'étendent jusqu'au pied du Jura : je dis les plaines, parce qu'à cette hauteur les inégalités du terrain s'effacent, et que tout ce qui est dans le bas paraît au même niveau.*

*Ce majestueux horizon s'agrandit à mesure qu'on se tourne vers le nord-est. Cinq cantons se présentent en partie à la vue, Vaud, Valais, Fribourg, Berne et Neuchâtel. De côté de celui-ci l'œil découvre le lac qui en porte le nom, et ceux de Bienne et de Morat. Des villes, des hameaux et de nombreux et beaux villages rendent témoignage à la vie qui anime ces lieux.*

*Peu à peu, en se dirigeant vers le nord, on voit la perspective perdre de son étendue, mais devenir plus distincte. L'œil plongeant de près sur Vallorbe située au pied même du Vaultion, entre cette montagne et le Suchet, se repose délicieusement sur une campagne riante. Au-dessous des épais et sombres sapins qui tapissent les pentes du Jura, et de ces rocs arides du Suchet qui réverbèrent*

*les rayons du soleil levant, sont des prairies du plus beau vert, qu'arrose l'Orbe, et qu'entrecoupe un parquetage de champs colorés par une moisson dorée. Au centre est la petite ville de Vallorbe.*

*A l'ouest est la Franche-Comté, paysage composé d'une multitude de petites montagnes qui s'effacent dans le lointain sur un fond bleuâtre. Ce spectacle, bien loin d'avoir le brillant et le majestueux de celui qu'offre l'orient, a plutôt quelque chose de sombre et de mélancolique, d'autant plus que la plupart des habitations étant dans les vallées, on ne voit guères que des cimes désertes et boisées de ces montagnes. Cependant que de beautés ce spectacle présente à l'observateur éclairé, attentif et religieux ! Combien il recèle de trésors à exploiter !*

*Enfin, à l'ouest-sud-ouest, au pied même du Vaulion, est la vallée de Joux qu'on voit dans toute sa longueur jusqu'au lac des Rousses ; et par delà, sur la ligne des montagnes qui la bordent à l'orient, s'élève et domine la cime de la Dôle.*

*Cette vallée est divisée en deux bandes. La première est celle où se trouve le grand lac qui a deux lieues de longueur, et dont la surface est à 317 toises au-dessus de celle du lac de Genève. Cette élévation est la cause du froid très vif qui règne dans ce pays pendant une grande partie de l'année, et du peu d'arbre qu'on y voit : aussi les habitants tirent-ils moins leur subsistance des travaux de l'agriculture que de ceux de l'horlogerie.*

*La partie orientale du grand lac est la plus riante : couverte de verdure, découpée en festons, animée par le chef-lieu (L'Abbaye), et par quelques hameaux, appuyée sur la base du Mont-Tendre dont la croupe est en culture et habitée jusqu'au sommet, cette rive a quelque chose de vivant et qui flatte l'œil. L'autre est absolument déserte : c'est une ligne droite garnie d'une bande de petits sapins, qui séparent cette partie de la vallée de la partie occidentale, où se trouvent quelques prairies, trois hameaux, un très petit lac nommé Lacter qui communique avec le grand, et vers le no celui qu'on appelle le petit lac, ou le Brenel.*

*La rivière d'Orbe, après avoir pris sa source dans le lac des Rousses, en sort pour approvisionner d'abord le plus grand de ceux de la vallée de Joux, et ensuite le Brenel qui a environ une lieue de tour. Sur le bord occidental de celui-ci, au pied de hauts rochers sont des espèces de puits nommés entonnoirs, qui ont été creusés par l'art pour faire dégorger les eaux dans les fentes des rochers verticaux, d'où, après être passées sous terre, elles en sortent au pied d'une autre montagne pour rendre le cours à l'Orbe. Il y a aussi une espèce de gouffre qui sert d'entonnoir naturel. Cet endroit extraordinairement pittoresque s'appelle les moulins de bon Port.*

*Voilà des eaux descendues du Ciel, disions-nous à la vue de ce lac ; en tombant sur la terre elles se sont plus ou moins altérées, troublées, corrompues. Comment reprendre leur pureté ? Une partie remontera vers le ciel par l'évaporation ; une autre se filtrera dans les abîmes pour en sortir plus limpide :*



*ainsi doit-il en être des pensées de notre âme descendue du Ciel divin. Que tour à tour elles cèdent à l'attraction du Soleil de l'éternité pour remonter vers leur Source par la prière, et s'abîment dans l'humilité la plus profonde ; et alors elles redeviendront pures comme la Sagesse dont elles procèdent, et un trésor de bénédictions pour l'Eglise. Si quelqu'un croit en moi, dit le Sauveur, et croire en Jésus, c'est s'élever jusqu'à lui et s'humilier à ses pieds, il sortira de lui des fleuves d'eau vive (Jean VII. 38).*

*Mais ces mêmes eaux qui réduites en vapeurs se promènent sur les montagnes, ces montagnes qui les reçoivent pour abreuver la terre, cette végétation d'une inconcevable richesse qui en résulte pour nourrir les êtres animés, ces animaux qui présentent à l'homme mille et mille sources de plaisirs et de bien, tout cela ne nous dit-il pas aussi que les mouvements de la nature dans ce bas monde, et ceux des astres qui l'influencent, viennent essentiellement aboutir à l'homme, enfant de Dieu ?*

*Si les animaux jouissent, n'est-ce pas en esclaves attachés à la glèbe, tandis que l'homme jouit en maître, que partout est son domaine, et que partout il étend son empire ? Il est vrai que cela ne paraît pas toujours ainsi ; mais quoiqu'un prince ne se serve pas immédiatement de toutes les parties de son palais, elles n'en existent pas moins toutes pour lui. D'ailleurs, bornant mal à propos notre existence à cette vie, et nos rapports avec la nature à ceux que nous soutenons sensiblement ici bas, nous oublions deux choses ; l'une, que ces rapports ne frappent pas également l'attention de tous les hommes ; et l'autre, que tous les hommes qui en profitent ne sont pas visibles pour nous<sup>13</sup>.*

*Quelle différence entre le philosophe qui fait la cime d'une montagne un observatoire ou un temple à la gloire de la Divinité, et les animaux qui broutent autour de lui ! Hormis la prairie qui leur est nécessaire, que voient-ils dans la plaine qui est sous leurs pieds, et dans le ciel qui les éclaire de ses feux ? Ils ruminent en brutes. Mais pour cet observateur, jusqu'où ne va pas sa pensée ? C'est d'abord un coup-d'œil général jeté avec réflexion et intelligence sur l'horizon qui s'offre à ses regards : puis, passant aux détails, ce qu'il voit le fait penser à ce qu'il ne voit pas, les maisons à leurs habitants, les arbres à leurs fruits, les prairies aux insectes innombrables qui les peuplent ; et chaque maison, chaque habitant, chaque plante, chaque fruit, chaque animal présente des merveilles qu'il admire, des mystères qu'il approfondit, des vérités qu'il développe, et des trésors qu'il exploite. Il saisit la marche de la nature, lui arrache une partie de ses secrets, consulte son Auteur, se pénètre de sa propre dignité, s'élanche vers la région de la lumière de l'esprit ; et liant le temps avec l'éternité, il considère les beautés qui sont sous ses yeux comme des crayons et des gages de celles qui seront un jour offertes à sa contemplation et à son*

---

<sup>13</sup> Il est évident que le soleil est la première cause de la végétation, et que l'homme en est la dernière fin. L'homme seul, des êtres vivants, ramène à son usage toutes les latitudes, tous les sites, tous les végétaux, tous les animaux : telles sont les deux extrémités de la chaîne des puissances, qui forme par sa révolution la sphère des harmonies. Le soleil en est la circonférence, et l'homme le centre, c'est à l'homme qu'en aboutissent tous les rayons ». Harmonies de la nature par Bernardin de St. Pierre.

*amour. Cet observateur est-il chrétien, vraiment chrétien ? Que de choses de plus il voit dans la nature à la clarté du flambeau de l'Évangile, que de choses sur les causes morales de tout ce qui existe ici-bas, et sur les moyens d'arriver au complément de la lumière !*

*Prenant le cours des entretiens religieux auxquels donnait lieu le spectacle de la nature, quelqu'un proposa la question : quelle différence y a-t-il entre J.C. et nous sur la montagne ? C'est, dit une personne, que J.C. y fut transfiguré, et que nous ne le sommes pas : c'est, dit une autre, que J.C. y fut tenté pour nous mériter par son triomphe sur le tentateur de jouir des biens de ce monde. Toutes deux avaient raison ; mais leur pensée avait besoin de développement.*

*Dans le premier cas, le Sauveur nous montra que la véritable gloire est cachée sous notre enveloppe terrestre, comme son corps glorieux l'était sous l'enveloppe mortelle qu'il avait revêtue pour un temps ; il nous révéla notre double nature à l'égard du corps. Dans le second cas, il nous apprit à nous tenir en garde contre le Génie du mal, qui tend sans cesse à nous faire abuser des biens de Dieu. Il y avait une troisième différence à établir, c'est que J.C. allait sur les montagnes pour prier, et que nous n'y allons guère dans ce but.*

*Combien la vie champêtre, disait une jeune personne très éclairée dans l'étude de la nature, et en particulier de la botanique, est préférable au tourbillon du monde ! Le monde ne satisfait que les faux besoins de l'homme dégénéré, tandis que la nature vue en Dieu satisfait les vrais besoins de notre âme ! En effet, tant que nous aimons moins notre Père que les biens que nous en recevons, nous sommes des enfants dénaturés. Pour un fils bien né, y a-t-il quelque pleine jouissance là où ne sont pas les auteurs de ses jours ? Leur société n'est-elle pas le premier objet de ses désirs, le premier besoin de son cœur ? Oh, combien il est nécessaire de ranimer le sentiment de la piété filiale envers le Père des esprits !*

*Nous jouissions des charmes de la nature, d'un beau jour, d'un air pur, de la sérénité d'esprit qui résulte de l'accord des sentiments entr'eux et avec la Divinité : un autre plaisir vint comme accessoire nous faire savourer un autre genre de douceur : ce fut d'entendre, au milieu même des troupeaux, tout près d'une laiterie, deux bergers nous chanter le ranz des vaches. Cet air qui inspire toujours aux Suisses en voyage le désir de retourner dans leur patrie, peut n'être pas sans intérêt pour le chrétien qui soupire après la véritable patrie de l'homme.*

On a parlé de délire plus haut, on pourrait aussi proposer la camisole de force pour ce phénoménal personnage, pasteur comme on peut bien l'imaginer !

Le Dictionnaire géographique et descriptif du canton de Vaud, de Louis Roger, Vevey, 1838, propose :

*Vaulion (Dent de). Une des pointes du Jura, dans le district d'orbe, entre les vallées de Romainmôtier et du lac de Joux. Du côté de cette dernière vallée, ses*

*flancs sont roides et déchirés ; par contre, elle s'incline gracieusement vers Vallorbe, d'où l'on peut se rendre en petit char jusqu'à son sommet qui est à 3420 pieds au-dessus du lac de Genève et 4570 pieds au-dessus de la mer. La vue qui s'y découvre est d'une beauté ravissante. Elle s'étend depuis le Titlis jusqu'aux rochers du Dauphiné, sur les cantons de Vaud, de Frigourg et de Neuchâtel, et par-dessus la chaîne du Jura jusqu'à Pontarlier.*

Dix autres dictionnaires dans leurs articles sur la Vallée de Joux – voyez notre rubrique dictionnaire afin que nous ne nous répétions pas trop – parlent de la Dent de Vaultion.

En automne 1844 la montagne de la Dent, propriété des Rochat, dont nous trouvons en ces lieux la dixième génération peut-être, voire même la douzième, passera en mise en publique. Le village du Pont s'intéresse de très près à cette propriété qui pourrait être un plus évident à ses pâturages communaux, mais aussi fournirait du bois dont ses particuliers ont toujours besoin, bois d'œuvre et bois d'affouage.

L'Etat doutant de la solvabilité du hameau du Pont, demande des renseignements à ce dernier qui se fend d'une longue épître justifiant le bon état financier du village, comme aussi ses besoins pour l'avenir.

Cette longue lettre est un morceau de bravoure qui mérite sa place ici :

*AHP, DA1, du 25 octobre 1844 – achat de la Petite Dent, suite –*

*L'Administration du village du Pont,  
Au Département de l'Intérieur à Lausanne,*

*Messieurs,*

*Le 12 septembre dernier nous avons adressé au Conseil d'Etat une demande ayant pour but d'obtenir l'autorisation de stipuler notarialement l'acte d'acquis de la montagne de la petite Dent, mais, au lieu de l'autorisation demandée, nous venons de recevoir une lettre de Mr. le Préfet de ce district annonçant qu'il est chargé par vous, Messieurs, de nous demander diverses explications au sujet de cette acquisition. C'est avec empressement que nous avons l'honneur de satisfaire à votre demande.*

*Il est bien certain que la bourse du village soit hameau du Pont ne possède pas des capitaux en argent ou en créances suffisante pour payer comptant le prix capital en entier, l'adjudication a été faite à nos délégués pour la somme de 16000 francs et les vins à 5 pour cent, ensemble 16 800 francs. Le village est propriétaire de deux lettres de rente de 1400 frs., titres qui seront remis en paiement. Il restera débiteur de 15 400 frs., somme qu'il emprunte de quelques particuliers du Pont avec lesquels il est d'accord, les prêteurs se contentent de simples cédules signées par le Président et le secrétaire du village, le taux de*

*l'intérêt est réglé au trois et demi pour cent pendant 8 années. Conséquemment nous aurons à payer annuellement 539 francs. Le prix de ferme de la dite montagne est de 480 frs. par année outre les vins à 5 pour % chaque trois ans, ensemble 488 frs. et des réparations à charge du fermier. Il n'y aurait donc qu'un déficit apparent annuel de 51 francs outre environ 12 frs. d'impôt foncier. Mais si l'on examine les choses de plus près, l'on acquiert la conviction qu'il n'y a aucun déficit quelconque, bien le contraire. Dans le moment actuel le prix de ferme des montagnes est à la hausse. Nous avons tout lieu d'espérer que celui de la Dent haussera proportionnellement et que le bail qui sera passé en 1845 pour commencer en 1846, couvrira l'intérêt que nous aurons à payer chaque année, c'est-à-dire 539 frs. Il existe sur la montagne de la Dent une assez grande quantité de bois d'affouage qu'on peut approximativement estimer au moins à 5000 francs. Cette valeur seule déduite du prix d'acquis réduirait la dette à 10400 frs., ce qui, à 3 %, ferait la somme de 364 frs., soit 124 frs. moins que la ferme actuelle. Nous devons compter aussi l'accroissement du bois sur une étendue de 153 poses, cela d'un grand prix pour nous à raison de la proximité de ces bois que nous avons l'intention de conserver pour suppléer à notre affouage. C'est le but principal qui nous a déterminés à faire cette acquisition. Sur la montagne il existe deux chalets qui sont en bon état, et conséquemment nous n'aurons pas besoin de réparations pendant plusieurs années.*

*Un autre avantage c'est que la montagne dont il s'agit est à côté du pâturage commun du Pont. Rien ne serait plus facile que d'en faire alper une partie par le bétail de la montagne, notamment celle que le village a acquise en 1842, sur laquelle il existe deux sources abondantes. L'on pourrait au besoin et sans nuire au pâturage commun, former une montagne de l'alpage de plus de 50 vaches et d'un rapport annuel d'au moins 800 francs. Il n'y a donc pas à craindre un déficit, au contraire, nous estimons que l'acquisition de la montagne de la Dent est tout à fait dans les intérêts de ce village et lui conviendra à tous égards et sous tous les rapports quelconques, aussi dans l'assemblée générale qui a eu lieu à cette occasion, elle a été votée à l'unanimité. Nous espérons que le droit de mutation à payer à l'Etat sera facilement couvert par nos revenus.*

*L'Administration de ce village est parfaitement connue depuis un temps très reculé. Lorsqu'il s'agit d'objets importants tels qu'acquisitions, ventes et règlements et distributions, tous les chefs de famille qui ont droit d'assister dans les assemblées électorales de cercle ou de commune, sont convoqués en assemblée générale pour délibérer. L'on peut appeler cette assemblée Conseil général. Il y a de plus un Conseil administratif qui est composé de tous les électeurs chefs de famille qui font la demande régulière d'y être admis. Mais cette admission n'a lieu qu'ensuite de vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. Ce Conseil ainsi constitué, qui a un Président et un secrétaire, est chargé de l'administration générale, de l'exécution des règlements, de la comptabilité et de ce qui est relatif à la bourse des pauvres. Il*

*a des archives, un registre destiné à l'inscription des délibérations, un pour les comptes du village et un pour ceux de la Caisse, outre d'autres livres secondaires tels que copie de lettres, etc, etc. Les comptes des boursiers ont toujours été visés et approuvés, anciennement par Messieurs les Juges de Paix, et depuis quelques années par Monsieur le Préfet. La comptabilité est tenue sur le même pied que celle des autres communes. Nous pouvons dire que les choses ont bien marché.*

*Le village du Pont possède un temple qui a été construit et agrandi dernièrement à ses frais. Il en est de même d'une maison d'école. Ces établissements sont aussi entretenus par lui. On est propriétaire d'un pâturage communal assez considérable provenant en partie d'un partage opéré avec les hameaux de l'Abbaye et des Bioux, et le reste contenant environ cent poses d'acquisitions faites par le hameau à diverses époques. Cette dernière portion a de la valeur à raison de sa proximité et des bois qui s'y trouvent. Toutes ces propriétés ont été payées par les citoyens du hameau, puisqu'ils n'ont point de dettes, au contraire des créances, ce qui prouve suffisamment que l'organisation de l'administration est bonne, que les administrateurs ont rempli leurs devoirs consciencieusement, avec intelligence, dévouement et désintéressement.*

*Dans cette position nous ne comprendrions pas par quels motifs l'on pourrait nous empêcher de faire l'acquisition de la montagne de la Dent qui, nous n'en doutons pas, contribuera à augmenter davantage les ressources de ce village. En 1821 le Conseil d'Etat nous accorda l'autorisation d'acquérir un jardin. Le 7 décembre 1833, une semblable autorisation fut accordée pour un jardin du prix de 101 frs. Le 17 juin 1842 même chose pour l'acquisition d'un pâturage d'environ dix poses destiné à l'agrandissement du pâturage commun, lequel se trouve au pied et joignant la montagne dont nous faisons l'acquisition et qui peut servir à l'agrandir et à la bonifier considérablement. Dernièrement, le 13 juillet 1844, le Conseil d'Etat a autorisé l'Administration du Pont d'acquérir 152 toises de terrain qui se trouve enclavé dans cette propriété. Dans chaque cas spécial nous avons adressé une demande au Conseil d'Etat, et jamais aucune observation ne nous a été faite, ni sur la manière dont l'administration est constituée, ni sur la contenance ou le prix des immeubles dont il était question. Le hameau de l'Abbaye, qui est organisé à peu près comme celui du Pont, a obtenu sans difficulté il n'y a pas longtemps l'autorisation d'acquérir la montagne des Hermitages d'un pâturage considérable. Ce village possédait un droit de parcours considérable dans la forêt cantonale de Pétra-Félix ; pendant plusieurs années depuis 1837 à 1841, Mr. le Conseiller d'Etat Blanchenay, qui alors était inspecteur forestier de l'Etat, a été en correspondance avec notre administration pour le rachat de ce droit. Plusieurs conventions ont été faites à ce sujet, des exploits juridiques ont été notifiés, enfin un acte notarié a été stipulé le 28 juin 1841 entre l'Etat et le hameau du Pont, et toujours la compétence de l'Administration a été reconnue et admise. Mr. le Préfet de ce*

*district et plusieurs autres autorités ont toujours traité et correspondu avec nous, comme étant une administration légalement constituée.*

*S'il restait quelques doutes sur l'exactitude des faits allégués, nous offrons l'exhibiture (exhibition) des pièces authentiques.*

*L'acquisition de la montagne de la Dent ne doit donner aucune inquiétude quelconque aux ressortissants du hameau du Pont, parce que d'un côté il ne paraît pas qu'aucune des lois du canton de Vaud oblige les bourgeois de payer de leur fortune particulière les dettes contractées par les administrations communales, qu'en supposant même qu'il en fut autrement, ils n'ont rien à craindre, puisque le village du Pont possède des propriétés plus que suffisantes pour remplir ses engagements, et que d'ailleurs, puisque jusqu'à présent il a payé toutes les acquisitions faites, il est à espérer qu'il acquittera dans quelques années la totalité ou du moins une grande partie du prix d'acquis de celle dont il s'agit.*

*Nous aimons à espérer, respectables Messieurs, que l'exposé qui précède ne vous laissera aucun doute sur notre organisation légale, nos bonnes intentions, et que l'acquisition de la dite montagne est dans nos intérêts, bien entendu qu'en conséquence vous voudrez bien accorder l'autorisation nécessaire pour stipuler l'acte authentique y relatif.*

*Agréez, messieurs les Conseillers, l'assurance de notre respectueux dévouement.*

*Pont, le 25 octobre 1844*

*Pour l'administration :*



Une montée traverse le village du Pont, année 1910, à destination des Ermitages et non du chalet de la Dent monté à l'époque par Emile Rochat du Pont.

**EG20 – acte de vente de la montagne de la Dent en faveur du village et hameau du Pont, du 30 novembre 1844 –**

*Par devant Benjamin Bonard, notaire au Lieu pour le district de la Vallée, ont comparu François Samuel feu Jean-Pierre Rochat du Pont, domicilié au Mont-du-Lac, et ses neveux Auguste et Moyse feu Moyse Rochat du dit endroit, aussi y domiciliés, ce dernier mineur représenté par son tuteur Abram Rochat du dit Pont, sous l'autorisation de la Justice de Paix du Cercle du Pont sous date du six septembre présente année. Pierre Moyse Rochat du dit Pont, y domicilié feu Jean Isaac Rochat. Jules Samuel Rochat, fils de Moyse Rochat du Sentier, domicilié au Brassus. Jean Samuel feu Jean Félix Rochat du dit Pont y domicilié. Louis Alexandre Rochat du dit endroit, agissant au nom de Louise Susanne, fille de défunt Louis Félix Rochat, femme de Jean Jaques Stricam de Genève, y domiciliée, en vertu de procuration sous date du vingt-quatre septembre dit, dans laquelle se trouve l'autorisation de son mari ; elle est de plus autorisée de ses proches parents, Jean Samuel Rochat son oncle et Jean Félix Rochat son cousin issu de germain. Abram Samuel Rochat du dit endroit, agissant au nom et comme tuteur de Louis feu le dit Louis Félix Rochat du dit Pont, domicilié au Lieu, sous l'autorisation de la Justice de Paix du Cercle du Pont sous date du six septembre dit. Georges Rochat du dit Pont, agissant au nom de Caroline Rochat, fille de Charles Henri Rochat du dit endroit, domiciliée à Fleurier, sous l'autorisation de la Justice de Paix du Cercle du Pont sous date du six septembre dit, et de la procuration du dit Charles Henri Rochat, sous date du seize août présente année. Lise, veuve de François Rochat du dit Pont, y domiciliée, assistée de son conseil judiciaire, son frère Jean Samuel Rochat, et autorisée de Jean Félix Rochat son cousin issu de germain, et Pierre Moyse Rochat, aussi issu de germain. Jean Félix Rochat du dit endroit, agissant au nom de sa femme Julie née Rochat, en vertu de procuration sous seing privé, sous date du vingt-neuf novembre présente année ; elle est de plus autorisée de ses proches parents Jean Samuel Rochat son frère et Pierre Moyse Rochat son cousin issu de germain.*

*Lesquels ainsi établis ont vendu en due forme au hameau du Pont, ici représenté par Louis Rochat boucher feu Rodolphe Rochat, Georges Rochat feu Siméon Rochat et Henri Rochat feu Jean Abram Rochat, tous du dit Pont, y domiciliés, en vertu de la procuration de l'administration du dit hameau sous date du neuf septembre présente année, dûment légalisée et de l'autorisation du Conseil d'Etat sous date du quinze novembre même année, les immeubles suivants situés rière la commune de l'Abbaye dont les plans sont postérieurs à 1803.*

*1o Article 2026, folio 103 et 104, No 1. A la Dent, montagne de la contenance de cent quarante quatre poses et cent nonante cinq toises pâturage.*

*2o Article 2027, folio 103 et 104, No 2, au dit lieu, mille quarante sept toises bois à bamp.*

*3o Article 2028, folio 103 et 104, No 3, au dit lieu, six cents toises bois à bamp.*

*4o Article 2029, folio 103 et 104, No 4, au dit lieu, douze cents cinquante cinq toises bois à bamp.*

*5o Article 2031, folio 103 et 104, No 6, au dit lieu, trois cent septante quatre toises bois à bamp.*

*6o Article du 2032, folio 103 et 104, No du 7, à orient au dit lieu, mille cinquante trois toises bois à bamp.*

*Ces six articles limitent l'Etat de Vaud et la commune de Vaulion d'orient, les particuliers du Pont et la commune de Vallorbes d'occident, le hameau acquéreur de vent et la commune de Vaulion de bise.*

*Avec fonds et tous droits quelconques, ici compris les chalets et citernes, et tel qu'il en a été joui jusques à maintenant, cependant sans maintenance de contenance de la part des vendeurs. Est aussi compris dans cette vente le droit de parcours possédé par les vendeurs dans la forêt de Pétra-Félix appartenant à l'Etat de Vaud, sur une étendue d'environ quatorze mille sept cent soixante toises.*

*Et cette vente est faite pour le prix de seize mille francs payés comptant, dont quitte.*

*Sont ensuite intervenues toutes les garanties de droit de la part des vendeurs à l'obligation de leurs biens.*

*Les droits dus à l'Etat réservés.*

*Donc acte fait et prononcé au Pont en présence de Jean Pierre David Guillermin d'Aigle, gendarme, et Auguste Glardon de Vallorbes, régent, les deux domiciliés au dit Pont, qui ont signé avec les comparants et moi notaire au dit endroit le trente novembre mille huit cent quarante quatre.*

*Ont signé :*

*François Samuel Rochat, Auguste Rochat, A.Rochat tuteur, Pierre Moyse Rochat, JA Rochat, Jean Samuel Rochat, Abram Samuel Rochat forestier du Pont, Lise Rochat, Jean Félix Rochat, .. Rochat, Louis Rochat, .. Rochat, Henri Rochat, Rochat du Juge, Guillermin Jean Pierre David gendarme, Aug. Glardon régent, B. Bonard avec paraphe.*

*Suivent les pièces mentionnées.*

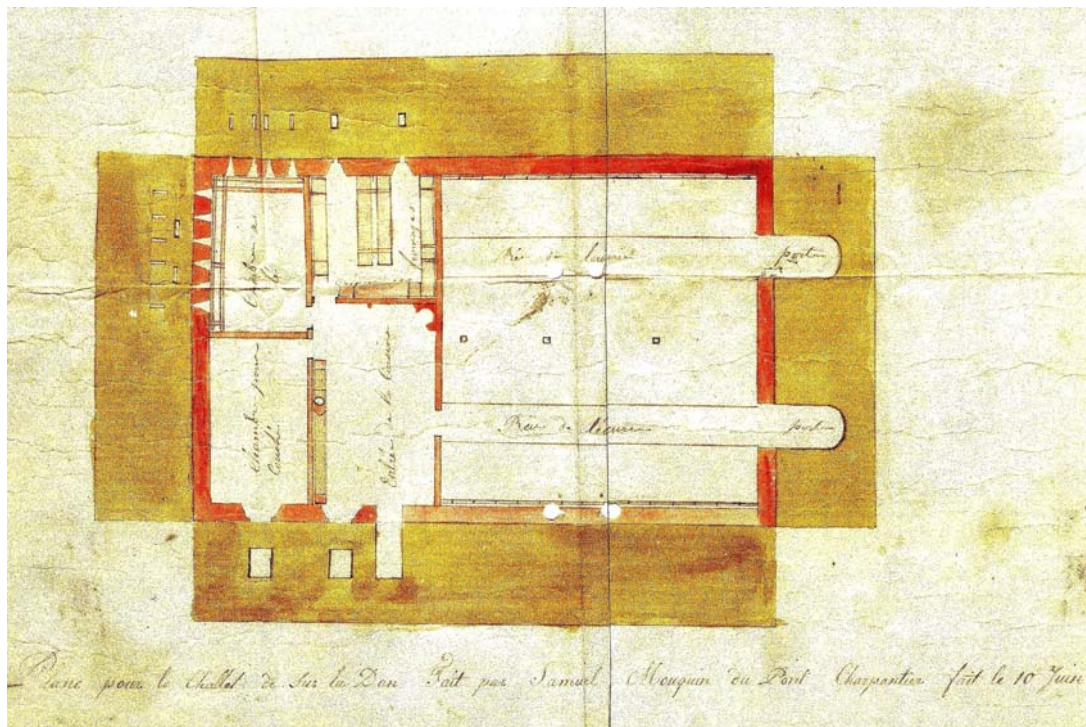
*Cet alpage ne sera pas utilisé par les gens du Pont mais mis en amodiation à qui peut en proposer le plus. Premier amodieur sous le régime « hameau du Pont », Philippe Rochat, domicilié à Vallorbe.*

*Chance pour le hameau, le chalet d'en bas avait été reconstruit quelques années plus tôt par Samuel Mouquin, charpentier au Pont.*



Un alpage, deux chalets, celui d'en bas et celui d'en haut. On les retrouve encore tels quels, ou approchant, pas loin de deux siècles plus tard.

Cette nouvelle propriété appelait cependant une amélioration de la fourniture d'eau par la construction de nouvelles citernes. Il est probable que les premières furent en bois, puis que l'on passa peu à peu à des citernes en pierre et en maçonnerie destinées à durer plus longtemps.



Constructions conséquentes de murs de pâturage avec les voisins. Utilisation des forêts en vue de procurer du bois d'affouage aux habitants du village.

Amélioration des dévestitures, avec l'établissement entre autres tronçons du chemin reliant la Dent dessous à la Dent dessus, si caractéristique avec son cheminement en S et ses bornes en bordure. Travaux à ce sujet à la fin du XIXe siècle. Visible sur les cartes postales de l'endroit.

Voici encore quelques autres travaux rendus nécessaires par l'utilisation saisonnière des lieux :

1845, construction d'une citerne au-dessus de la Dent

1845, vente de bois sur la dite montagne.

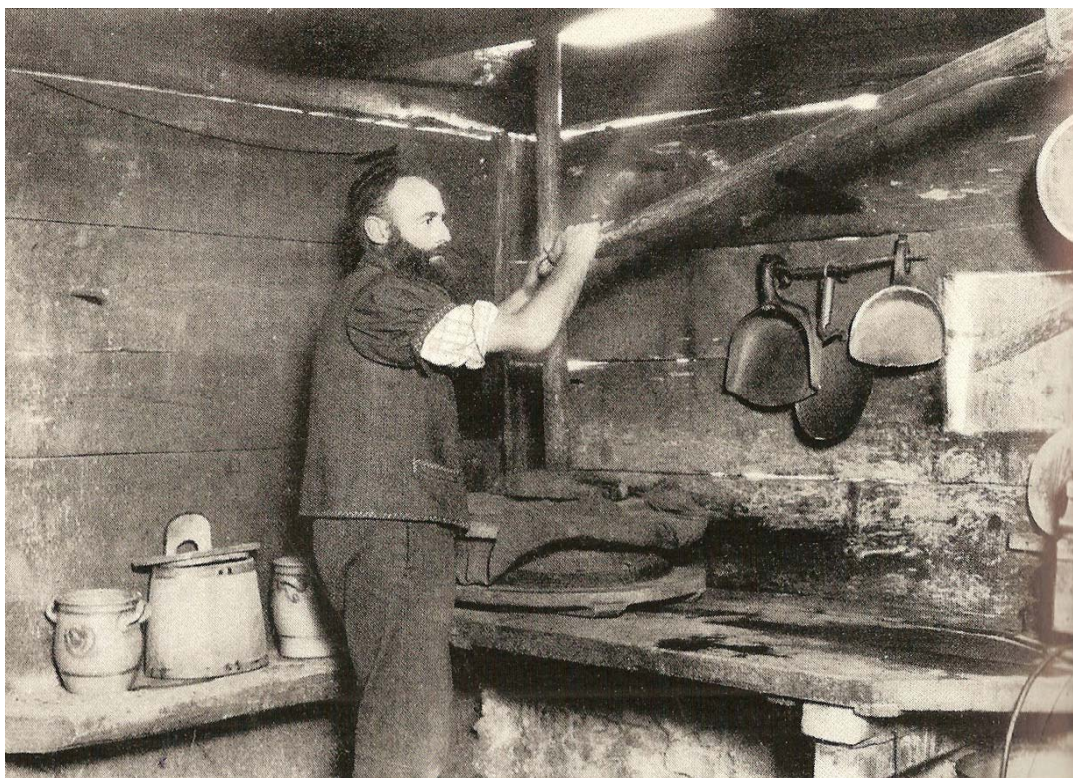
1856, construction d'une citerne sur pâturage de la Dent

1859, autre citerne en cours de construction ou déjà construite au Crêt à Jaquin, sur la Dent

1861, couvrir une partie du toit du chalet dessus de la Dent

1868, la chaudière de la Dent est usée et il faut la remplacer. Le fermier, qui est Philippe Rochat, est chargé de s'enquérir de ce que coûterait une neuve.

1868, où l'on pense quand même à réparer l'ancienne chaudière...



La fabrication dans l'un ou l'autre des deux chalets de la Dent peut s'assimiler à l'activité ci-dessus qui est exactement du même genre et avec le même équipement.

1869, où le fermier de la Dent paiera annuellement 7.- pour la chaudière à faire le fromage que le hameau possède actuellement. Qu'il l'utilise ou pas, il devra la rendre le 30 septembre de chaque année à la fromagerie du Pont. Si le fermier demande une chaudière neuve, elle lui sera fournie moyennant une finance de 25 .- d'amodiation, qu'il s'en serve ou pas.

1886, deux citernes en dur sont construites sur la Dent par Antoine Ciana. Les voûtes étant très mal faites, le hameau est dans l'obligation de les faire démolir pour les reconstruire aux frais du soumissionnaire.

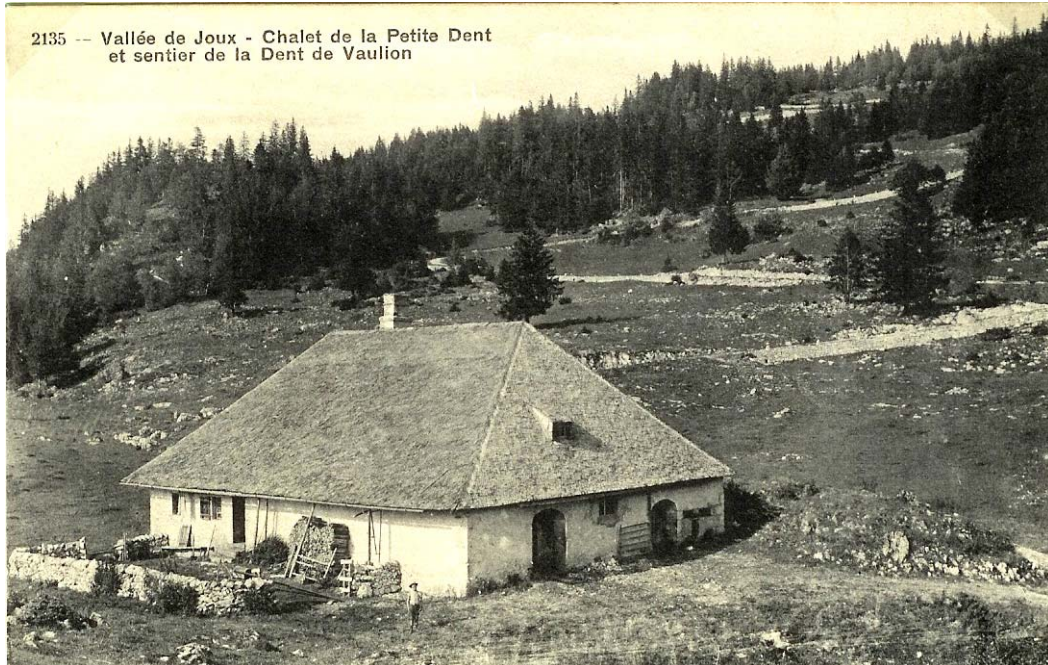
1888, fourniture de douze tablars à fromage pour le chalet de la Dent. 3 m de long, 3 ½ cm d'épais et 0.65 de largeur. Soumission ultérieure pour 3 frs 75 par tablar.

1922, la couverture du chalet dessous de la Dent est adjugée à Costa, ferblantier à Vallorbe, à raison de 5,60.- le m<sup>2</sup>, 2,60.- le mètre de faitage et le rhabillage de la cheminée à 25.- en bloc. On constatera que sur la photo ci-dessous, de 1910-1915 environ, le toit du chalet de la Dent dessous est encore entièrement recouvert de tavillon. Il en est de même sur la photo du chalet de la Dent dessus, ce qui est naturel, puisque celle-ci a été prise une bonne dizaine d'années auparavant.

1927, barrière du sommet de la Dent adjugée à Ami Rochat maréchal à raison de 5,80 le mètre, toutes fournitures comprises.

1933, construction d'une chambre au chalet dessous de la Dent en dessus de la cuisine. La presse à fromage devra être enlevée et remplacée par une plus moderne. Devis fait par Louis Mouquin, charpentier, d'un montant de 469.50.

1946, le ski-club de Vallorbe construit son chalet à proximité du chalet de la Dent.



Il est possible et même probable que la fabrication se faisait dans les deux chalets, mais que la cave se trouvait dans le chalet d'en bas, plus adapté à cet entreposage. On descendait alors les pièces jour après jour avec l'oiseau quand le bétail se trouvait dans le haut du pâturage.

On ignore la date de la fin de ces fabrications où intervenait le vacherin dès le mois de septembre de chaque année, tout au moins à partir de la fin du XIXe siècle, le client principal étant alors, tant pour les fromages que pour les pâtes molles, Rochat-Golay du Pont<sup>14</sup>.

C'est un chalet, avant qu'il n'ait été reconstruit, qui eut l'honneur de voir passer le voyageur anonyme de 1831 :

*Nos voyageurs cheminèrent ainsi jusqu'aux deux tiers de la montagne lorsqu'un chalet vint à se présenter à leurs regards. Devant ce chalet se trouvait un fumier, devant ce fumier un homme, et devant cet homme cinq ou six gros cochons qui grognaient d'une manière atroce. Mr. Albert, qui marchait le premier, se souvint tout à coup qu'il devait protéger ses compagnes, et ces cochons pouvant être des animaux féroces. Il s'arrêta prudemment et demanda avec finesse à l'homme qui se trouvait là si ces intéressants animaux étaient*

<sup>14</sup> Fabrications à la Dent pour Rochat-Golay au moins de 1903 à 1917, avec entr'autres fromageurs Martinet et Michaud. Louis Ferdinand Martinet de Mont-la-Ville montait la Dent au moins depuis 1887 où il était ou devenait amodieur de la dite montagne pour le prix de 920.- par an.

*méchants : « Oh non, dit-il, ils sont doux comme des moutons, mais si vous montez, il faut faire attention à notre taureau qui est par là-haut et qui est rudement mauvais ! » Les voyageurs ne purent s'empêcher, après cet avertissement, de sentir leur goût pour la belle vue un peu refroidi. Mr. Albert chercha à persuader ses compagnes et à lui-même que la vue que l'on découvrait depuis ce chalet était toute aussi belle que celle que l'on pouvait trouver sur le sommet de la Dent. Il restait cependant à nos voyageurs un petit sentiment d'amour propre qui les empêchait de redescendre sans avoir vu grand-chose, surtout après avoir été si haut. Ils finirent par entrer dans le chalet afin de recueillir un peu plus de détails sur les mœurs de l'animal sauvage en question. Pour entrer en conversation avec les bergers qui s'y trouvaient, ces dames commencèrent par se régaler de petit lait qui était tout chaud, tout bouillant, elles prétendaient que c'était très rafraîchissant et en cet instant elles soufflaient dessus de tous leurs poumons pour ne pas se brûler. Mr Albert causa taureau avec ces braves gens qui, voyant le chagrin des voyageurs s'ils étaient obligés de s'en aller comme des nigauds, offrirent avec beaucoup d'obligeance de les accompagner et de les garantir de cet animal terrible qui devait obéir au moindre de leurs regards. La société, tranquillisée par ce nouveau renfort, reprit alors courage et arriva sans nouvelle aventure au sommet de la montagne. Ces bons voyageurs furent frappés d'admiration en découvrant la vue magnifique qui se développait à leurs yeux. Le temps était magnifique, ils virent très distinctement les lacs des Rousses, de Joux, des Brenets, de Neuchâtel, de Genève et de St. Point en France. Ils distinguèrent Yverdon, Orbe, et du côté de l'ouest, la citadelle de Besançon paraissait comme un point blanc sur l'horizon. Après s'être arrêtés quelques instants et avoir dit au moins vingt fois chacun : « Ah ! que c'est beau », ils redescendirent. Le berger protecteur les quitta au chalet et reçut avec un sourire de satisfaction les 5 batz que Mr. Albert lui donna en contre valeur du petit lait bu par ces dames et de la protection qu'il leur avait accordée contre le taureau dont on n'aperçut pas trace<sup>15</sup>.*

On devait bien s'amuser avec ces incrédules touristes !

Louis Vulliemin, traite de la Dent de Vaulion dans son Tableau du canton de Vaud, Lausanne, 1849 :

*C'est en face du Mont-d'Or que la Dent de Vaulion, se jetant entre ce mont et la première chaîne du Jura, ferme la vallée du lac de Joux. Représentez-vous l'arête qui se prolonge de Pétra-Félix aux Clées surmontée d'une partie saillante, terminée à pic ; tout autour du sommet, des pâturages ; à leur pied de vastes forêts de hêtres et de sapins ; un précipice effroyable du côté de la vallée que l'Orbe arrose ; et, sur la cime, une vue qui est, après celle de la Dôle, la*

---

<sup>15</sup> Voyage dans les cantons de Genève, Vaud & Neuchâtel (Suisse), septembre 1831, Editions Attinger 1990.

*plus belle du Jura : voilà quelle est la Dent de Vaullion. Les pâturages du Mont-d'Or comme ceux de la Dent, se perdent dans des pentes boisées, et celles-ci dans les terres cultivées que baignent les eaux de la Jougneaz.*

L'ascension de la Dent serait bientôt proposée par des guides touristiques, en particulier par : Itinéraire descriptif et historique de la Suisse par Adolphe Joanne, Paris, 1865 :

*Du Pont on peu faire l'ascension de la Dent-de-Vaullion, montagne qui termine la vallée de Joux et qui la sépare de celle de Vaullion ; elle s'élève à 1486 mètres (111 mètres au-dessus du Léman), entre le Mont-Tendre au S.-O., et le Mont-d'Or au N.-E. En partant du Pont, on en atteint facilement le sommet en 1 h. 30 min., presque toujours à l'ombre et par des pentes douces dans des prairies bordées de hêtres et de sapins. Le panorama que l'on y découvre est, après celui de la Dôle, le plus beau de toute la chaîne du Jura. Au N., la vue s'étend jusqu'à Pontarlier, à l'O., sur la vallée de Joux et ses lacs ; au S. et à l'E., sur la plus grande partie du lac de Genève, tout le lac de Neuchâtel, Yverdun et ses environs, Morat et son lac, le canton de Fribourg, etc. ; puis sur la chaîne des Alpes presque tout entière, depuis le Titlis au canton d'Unterwald, jusqu'aux glaciers du Dauphiné. Les couches calcaires de la Dent-de-Vaullion descendent, du côté des Alpes, sous des angles de 30 à 40 degrés, et son coupées à pic du côté de la vallée de l'Orbe, au-dessus de laquelle elles forment un effroyable précipice. Du sommet on descend en 1 h. à Vaullion.*

Les dictionnaires, que l'on retrouvera en d'autres lieux pour l'essentiel et comme déjà dit plus haut, s'y mettront aussi.



Photographie des Arts, Lausanne

2002 Chalet de la Petite Dent de Vaullion

Chalet de la Petite Dent-dessus. Selon la cheminée, le local de fabrication n'aurait pu être qu'à gauche dans la partie la plus haute, la partie basse de droite servant d'écurie. Aucune chambre ne semble construite à l'étage. Une citerne est à droite, en témoigne le balancier de proximité.

La fin du XIXe siècle va offrir des modernisations qui vont faire plus encore de l'ascension de la Dent une promenade privilégiée. L'ouverture par exemple de la ligne de chemin de fer Le Pont-Vallorbe, qui, si elle ne multiplia pas les courses des indigènes à destination de la plaine ou du bord du Léman de par le prix excessif des billets qui n'étaient accessibles qu'à la partie favorisée de la population locale, par contre permit désormais aux courses d'école de monter nombreuses à la Vallée. La Dent de Vaulion à cet égard devait devenir une excursion privilégiée.

Des hordes d'écoliers ainsi se hisseraient sur ses 1480 mètres et jouiraient à leur tour du magnifique panorama. En rentrant, en classe, parfois ils prendraient la plume pour raconter leurs souvenirs. Tel qu'en 1882 :

### *Une course d'école*

*C'est six heures du matin. Quels sont ces cris que l'on entend de tous les quartiers du village, principalement du collège ? Est-ce un malheur ? Non, c'est l'école qui va faire une course ; où peut-on aller en course le 26 janvier ? A l'entrain de cette jeunesse l'on croirait qu'ils vont visiter les pyramides. Oh ! non, ils vont seulement faire l'ascension de la Dent de Vaulion.*

*Nous partons, les étoiles brillent encore au firmament, l'air est vif et la terre est gelée. Chacun a sa gourde, son sac de voyage et bon bâton de touriste. Tous sont joyeux et marchent rapidement ; nous entrons sur le lac, car ses eaux sont gelées, où les derniers retardataires se joignent à la troupe. Le lac traversé, nous arrivons au village du Pont ; tout y est tranquille et sans vie. Ensuite nous montons en Sagne-Vagnard ; les premières lueurs du jour commencent à paraître et les étoiles s'éteignent les unes après les autres, le ciel est du plus beau bleu, à l'horizon il est rouge, orangé. Les mots plaisants circulent avec animation dans la troupe ; quelques-uns glissent et tombent. Combien as-tu ramassé ? est la seule marque de sympathie qu'ils reçoivent. Cependant nous avançons toujours et les tourbières de Sagne-Vagnard sont dépassées, la montée à la Dent commence.*

*Point de neige, excepté dans quelques petits vallons ; les arbres sont déchargés ; seulement le givre a dessiné entre les branches des arabesques fantastiques, même l'on entend les oiseaux qui se réveillent en chantant ; la montée est pénible, de sorte que l'on se réchauffe, il faut se décharger des manteaux, le thermomètre marque à peine zéro. A mesure que l'on s'élève, la vue s'étend et l'on voit déjà notre Vallée avec ses lacs gelés, ses prairies et ses forêts couvertes en partie de neige ; mais le moment tarde d'arriver au sommet ; l'on hâte le pas, nous y sommes, nous nous y arrêtons, transportés. Oh ! que c'est beau ! Que c'est splendide, magnifique ! A nos pieds la plaine du pays de Vaud est inondée par un océan de brouillard qui ressemble à des flots. A l'orient, les chaînes des Alpes superposées les unes derrière les autres, elles*

*sont si belles ! Le soleil paraît sur l'horizon et colore les sommets ; il lance ses rayons comme des flèches entre les déchirures, ce qui produit un effet magnifique. On distingue parfaitement les principales sommités, le Mont-Blanc, ce géant des Alpes, le Mont-Rose, la Jungfrau, etc. Les collines de la Broye et du Jorat ressortent en longues lignes noires du milieu du brouillard ; au pied de la Dent est Vaulion, dans un petit vallon. Du côté du nord-est, premièrement le val d'Orbe avec Vallorbes et Ballaigues, puis le Jura et ses sommités, le Mont-d'Or, le Suchet, les rochers abrupts des Aiguilles de Baulmes et le Chasseron, la Franche-Comté couverte de forêts parsemées de villages, parmi lesquels est St.-Antoine et son fort. Du côté du sud, est la Vallée du lac de Joux, le Mont-Tendre avec ses ondulations, la Dôle, les Rousses, puis tout va se perdre dans le bleu d'un vaste horizon.*

*Pendant que l'on s'extasie à contempler ce panorama, le roi du jour s'est élevé et inonde de ses rayons ce beau pays ; il fait déjà une chaleur de plus de dix degrés ; l'on s'assied sur le gazon pour prendre un repas et un peu de repos. Le repas fini, les rondes commencent ; mais tout plaisir doit avoir sa fin, il faut songer à repartir et nous reprenons nos effets et nous nous mettons en marche ; chacun de garder un souvenir de cette sommité ; un perd ses gants, un autre un mouchoir, etc. La descente va mieux que la montée, de sorte que l'on est rapidement en bas. Nous traversons le Pont en chantant et arrivons de même aux Charbonnières.*

*Nous pouvons dire que l'on a fait l'ascension de la Dent de Vaulion le 26 janvier sans neige et en jouissant d'une vue splendide<sup>16</sup>.*

Le site figure désormais dans presque tous les guides. Ainsi dans l'Annuaire de la Suisse pittoresque et hygiénique de 1889 :

*Excursions. La Dent de Vaulion (1486 m.). « Il faut monter sur la Dent de Vaulion dans l'après-midi d'un beau jour... nous ne connaissons aucun paysage qui procure à l'âme des sensations aussi calmes et aussi douces. » (Dict. du Canton de Vaud). Cette ascension, faite par Goethe, Rousseau<sup>17</sup>, etc., demande 1 h 15 min. ; le panorama de la Dent de Vaulion est remarquable surtout par le charme des premiers plans, toujours visibles.*

La fréquentation de ce sommet devint si intense que l'on pensa à y établir un chemin de fer. Des délégués du village se rendent au Sentier le 14 février 1899 afin de prendre connaissances des plans relatif à concession du chemin de fer Pétrafélix - sommet de la Dent de Vaulion. L'ingénieur était le même que pour la ligne Pont-brassus en construction, de Vallère.

---

<sup>16</sup> Texte remarquable écrit par Jules-Henri Rochat des Charbonnières, futur Henri Rochat-Golay du Pont. Reproduit dans : Jules-Henri Rochat, Un moment à ma fenêtre, 1878-1882, Editions le Pèlerin, 1995

<sup>17</sup> Là l'auteur en rajoute une couche !

Cette construction ne pouvant être envisagée que depuis Pétra-Félix, restait l'immense problème d'amener les voyageurs à ce niveau, ce qui aurait nécessité, soit la construction d'une prolongation de la ligne vers le bas, soit la mise en place d'un service de transport avec chevaux et voitures légères.

Les problèmes en fait étaient si conséquents que la ligne resta à l'état de projet. Des dossiers existent dans nos archives, ainsi qu'aux archives fédérales, la Confédération étant toujours sollicitée en premier chef dans l'attribution des concessions. Ils témoignent de cet épisode peu connu de notre histoire des voies de communication.

Il s'établit bientôt une buvette au sommet de la Dent. Cette nouvelle orientation du chalet nécessita sa transformation. On pourrait parler ici de mutilation plus que d'amélioration. Tandis que les deux chalets du village du Pont ne participeraient pas à cette fièvre touristique, et quoique exactement situé sur le chemin des touristes se hissant au haut de la montagne en transpirant toute l'eau de leur corps.



3377 Chalet de la Dent de Vaulion et Mt. Tendre  
Photographie des Arts, Lausanne

Le chalet de la Dent – commune de Vaulion – tel qu'on le trouvait encore vers 1900. Se retournant, un peu plus haut en direction de la sommité, on admirait le paysage que voilà :





Les nouveaux hôtels, tel le Grand Hôtel du Lac de Joux au Pont inauguré en 1901, incluent naturellement l'ascension de la Dent de Vaultion dans le programme touristique de l'endroit.

Le guide touristique de 1929, après qu'ait paru différentes publications du même genre, résume en quelque sorte cet engouement pour ce qui est devenu désormais l'une des sommités les plus prisées du Jura vaudois, l'une des plus romantiques surtout, avec la présence des vieux chalets d'alpage où se poursuit encore la vie alpestre d'autrefois et de toujours.

#### *I. La Dent de Vaultion 1486 m.*

*But d'excursion classique, la Dent de Vaultion est une des plus belles sommités du Jura. De son sommet, on a une vue très étendue sur la Vallée de Joux, la France, le vallon de Vallorbe, le pays de Vaud et les Alpes. L'accès en est facile. On peut en faire l'ascension en voiture et en auto, en passant par Pétrafélix et la route de Vaultion. De là-haut, neuf lacs sont visibles par temps clair, ainsi que la chaîne des alpes du Mont-blanc au Cervin.*

*Une table d'orientation a été placée au sommet par le comité d'initiative des diverses sociétés de développement de la région. 10 minutes en dessous du signal, on trouve un chalet restaurant.*

*La Dent de Vaultion est une des montagnes les plus visitées, par la gente écolière particulièrement. Les sociétés de chant et de musique s'y rendent en corps. Revivant l'époque biblique, on y donne parfois un « Sermon sur la montagne » des plus appréciés. Goethe y fit une excursion décrite avec*

*enthousiasme dans ses récits de voyage. La flore est riche et variée : anémones, gentianes, orchis, etc., y foisonnent. L'ascension se fait généralement par le Pont, parfois par le Day, Pétrafélix ou par Vaultion.*

Ce texte est de Samuel Aubert de toute évidence. Le professeur, fameux protecteur de la nature, n'en est pas encore malheureusement à mettre en garde les touristes contre la cueillette abusive des fleurs, dont la grande gentiane qui a presque complètement disparu de nos jours.

Ainsi la Dent n'échappa pas à la rage des cueilleurs de tous bords qui redescendaient de la montagne un bouquet à la main, et le comble, déjà flétri à peine étaient-ils arrivés au bord du lac où finissaient piteusement ces pauvres restes.

On parla de cette flore en ces termes dans guide de 1902<sup>18</sup> :

*Les trolles, les reines des prés et des bois, les fougères, les campanules, le chardon blanc, les gentianes, l'erinus alpinus, les linaires et, d'une façon générale, la presque totalité des espèces de cette altitude se trouvent dans les pâturages rocailleux du bord du lac, dans les prairies ou dans les forêts.*

*Plus haut, sur les pentes du Jura et spécialement pour les espèces alpestres, au Mont Tendre, au Marchairuz et à la Dent de Vaultion, le botaniste trouvera en assez grande abondance l'anémone narcissifolia, les piroles, le lycopode, les véroniques et les potentilles de montagne, les androsaces, le daphné cneorum, l'orchis niger, l'ophris vanillé, et enfin à la Dôle ces reines de nos Alpes, le rhododendron aux riches couleurs et l'edelweiss velouté.*

Le chardon blanc ou argenté fut magnifiquement représenté par le peintre Marcel Amiguet d'Ollon (1891-1958) sur l'une des trois fresques qu'il peignit en 1921 pour l'église des Charbonnières et qui figurèrent contre les parois intérieures de ce temple de 1922 à 1960. L'Espérance, tel est le titre de ce tableau représentant un jeune couple gravissant allègrement notre belle sommité.



---

<sup>18</sup> La Vallée du Lac de Joux et le hameau du Pont, Editions Atar, 1902.



Lieu de rendez-vous aussi des habitants du Pont soucieux parfois de délaissier le paysage trop limité à leur goût qu'ils ont sous les yeux, avec le lac et son horizon, pour retrouver les hauteurs où l'on respire mieux, où vous goûtez aussi à ce sentiment d'évasion qui vous exalte et vous met au-dessus des simples humains.



Famille Locatelli du Pont et comparses. La Dent, terrain de moto-cross.

## Documents :

### À PROPOS DE LA DENT-DE-VAULION

La Revue. - Année 43, n° 194 (samedi 19 août 1911)

**L**a Dent-de-Vaulion ! n'est-elle pas assez connue à La Vallée et ailleurs pour qu'il soit indiqué d'en parler à cette place ? - Sans doute et c'est justement pour cela que je voudrais dire ici quelques mots et narrer quelques impressions à propos de cette sommité que de tous côtés on vient gravir dans la belle saison.

Au dire de quantité de gens, la Dent-de-Vaulion est le belvédère par excellence du Jura, le point d'où l'on jouit de la vue la plus belle, la plus étendue du Jura. Je l'avoue, sans conteste, le panorama local est fort beau le lac et la vallée de Joux vus en une perspective fuyante constituent un coup d'œil charmant. Le regard s'arrête également avec complaisance sur Vaulion et le val de Nozon, Vallorbe et Ballaigues, les croupes herbeuses du Mont-d'Or et les cimes rocheuses et plus lointaines du Suchet et des Aiguilles-de-Baulmes. Toutefois, ce qu'il y a de plus saisissant dans ce panorama immédiat, c'est le vide du précipice où s'agrippent d'innombrables pins et sapins étriqués et fouettés sans cesse par le joran, puis le sombre vallon boisé où serpentent la route et la voie ferrée.

Du pays de Vaud, en définitive, on voit peu de chose ; la vallée inférieure de l'Orbe, avec Yverdon et le lac de Neuchâtel sont fort bien visibles par un temps clair, mais le chaînon élevé Mollendruz-Vernant limite considérablement l'horizon du côté du lac Léman. Les sommets de Petrafelix, de Châtel et du Mont-Tendre surtout accentuent encore cette restriction du champ visuel et la reportent également sur les Alpes situées au sud et au sud-ouest du Mont-Blanc.

Par contre, les Alpes vaudoises et les hauts sommets de la chaîne bernoise s'aperçoivent dans toute leur magnificence. Des Alpes valaisannes, c'est le Grand-Combin qui apparaît dans le profil le plus pur. On le voit absolument en face, un peu à gauche des Dents-du-Midi ; avec sa brillante cuirasse de neiges et de glaces, il est l'image fidèle, un peu réduite, du Mont-Blanc.

Au risque de froisser d'excellents amis, je préfère de beaucoup le panorama du Mont-Tendre à celui de la Dent-de-Vaulion. Je ne suis pas seul de cet avis. En effet, le Mont-Tendre a une altitude de 200 mètres plus élevée et de son sommet on voit par conséquent plus loin et davantage. Le

plateau vaudois est visible dans sa presque totalité de son étendue, car la chaîne secondaire qui culmine en avant du Mont-Tendre est relativement peu élevée et ne limite, en définitive, que la région connue sous le nom de pied du Jura. La chaîne des Alpes, depuis bien loin dans le Dauphiné, jusqu'au Titlis et même parfois jusqu'au Sæntis s'aperçoit en entier et rien n'égale la splendeur du panorama qu'elle déroule sous les yeux du promeneur pendant une belle après-midi d'automne ou l'hiver. Vingt fois, trente fois, je suis monté à la Dent-de-Vaulion ou au Mont-Tendre par un temps d'une pureté idéale et chaque fois j'ai pu constater la supériorité du panorama alpin du Mont-Tendre.

Cependant, on se rend de moins en moins au Mont-Tendre et de plus en plus à la Dent-de-Vaulion ! D'où vient cette préférence ? Elle s'explique aisément. La Dent est d'un accès très facile. Du Pont on y monte en une heure et quart et sans aucune difficulté. Le sommet possède une superbe table d'orientation à laquelle il manque cependant une chose : un viseur permettant d'aligner exactement le point ou les sommets que l'on veut reconnaître. Et puis, chose capitale pour beaucoup, la Dent jouit d'un restaurant. À ce propos, je ne puis m'empêcher de regretter la transformation que la commune propriétaire a fait subir, il y a quelques années, au chalet de l'alpage. Elle en a fait une construction hybride, moitié chalet, moitié pavillon-restaurant de l'effet le plus disgracieux et dont l'architecture est sans harmonie aucune avec le paysage environnant.

N'eût-il pas été préférable de laisser le chalet à sa destination première et de construire à une petite distance sur l'arête en dos d'âne qui mène au sommet un joli pavillon en bois dans le style des chalets-restaurants si fréquents dans les Alpes et qui sont vraiment jolis, élégants et ont l'air de dire au passant : entrez.

Mais je m'égare, car ce n'est pas tellement de la vue de la Dent-de-Vaulion que je désirais vous entretenir, que des divers aspects et profils sous lesquels elle se montre. De cette Dent, que j'ai tout l'air de mépriser, je suis au contraire profondément épris ; elle fait partie de mon horizon familier, et il ne se passe pas de jour que d'un point ou d'un autre je ne paie un juste tribut

d'admiration à la ligne fière et hardie de son escarpement... mais voilà, cette Dent, j'aime mieux la voir, la contempler, que d'y être !

Je ne connais pas de montagne qui se présente sous des aspects aussi variés suivant les côtés duquel on la considère. Du plateau vaudois, la Dent est nulle, insignifiante ; elle se distingue à peine de la ligne de faite de la chaîne du Jura. Elle produit de même une impression absolument mesquine, si on la voit de Châtel ou du Mont-Tendre : un vulgaire crêt, barré de bandes spirales qui ne sont rien moins que les talus pierreux d'un chemin de construction relativement récente. Aussi bien, n'est-ce pas de ces côtés qu'il faut la regarder, cette Dent-de-Vaulion, car elle n'est intéressante que par son escarpement et le vide immense qui lui est contigu.

De Vallorbe, elle a déjà l'air de quelque chose ; elle se présente sous la forme d'une protubérance rocheuse dominant des pentes boisées, mais elle ne se dégage pas suffisamment de la chaîne secondaire qui lui fait suite au nord-est, aussi l'impression produite est-elle, somme toute, minime. Vue de Vallorbe, la Dent est un rocher quelconque et rien d'autre.

Vous n'êtes pas sans connaître le ravissant chemin de l'Échelle qui conduit de Vallorbe au Pont, en passant au-dessus de la Grotte-aux-Fées. Eh ! bien, quand vous aurez atteint la petite combe située un peu en avant du chalet du Mont-d'Orzeires, arrêtez-vous, levez les yeux et... regardez. Vous contemplez une Dent toute nouvelle ; vous serez en face du précipice, d'une formidable et menaçante paroi, barrée de vires et de couloirs vertigineux. Toutes proportions gardées, de cet endroit, la Dent rappelle à s'y méprendre le Grand-Muveran vu de Pont-de-Nant.

Il existe en arrière du Mont-d'Orzeires un plateau surélevé qui termine au nord la chaîne du Risoud ; c'est le chalet des Plans, région peu connue et dont je recommande la visite à mes amis combiers. De là, le précipice de la Dent s'aperçoit dans son entier : la paroi aux vires ar rondies interrompues par des couloirs où bondissent les pierres au dégel a un air vraiment terrible. Ici ou là des bancs de gazon alternent avec les rochers ; des plantes alpines comme le saxifrage à feuilles opposées et la dryade y trouvent sans doute un asile inviolé et inviolable, et le grimpeur des Alpes y passe, lui aussi, son existence en paix et ignoré des hommes. Des groupes de conifères juchés sur les saillies ou sur les bancs de gazon font des taches sombres sur la grisaille des rochers. Parfois on aperçoit un oiseau de proie, les ailes déployées, qui décrit des orbites immenses au-dessus du vide.

À gauche, la perspective fuyante des rochers aboutit au grand couloir bien connu de ceux que n'effraie pas une descente un peu raide. À vrai dire, il n'offre aucun danger, si ce n'est les pierres roulantes.

Le tableau est moins saisissant, moins impressionnant peut-être qu'à partir du Mont-d'Orzeires, mais il se présente sous une envergure plus considérable, il est plus complet et donne une idée plus exacte de ce qu'est l'escarpement de la Dent-de-Vaulion.

À mon avis, si l'on veut goûter à son aise la beauté de la Dent, admirer dans toute sa pureté la ligne idéale de son escarpement et se convaincre de la justesse de son nom, il faut prendre plus de recul encore et s'éloigner vers le sud-ouest. Ainsi il y a quelques semaines je longeais une petite combe reliant les hameaux de Chez-Claude et de la Frasse rière le Lieu. La combe est étroite et les deux versants sont couverts d'un manteau de hauts sapins, restreignant considérablement le champ visuel. Tout à coup, au détour du chemin, la Dent apparaît dans le lointain occupant à elle seule tout l'horizon disponible ; elle acquiert de ce fait des dimensions gigantesques, exagérées ; ce n'est plus notre modeste Dent, c'est une montagne géante à laquelle il ne manque qu'une carapace de glace pour en faire une sommité des Alpes pennines. Aussi je n'oublierai jamais et la soudaineté de l'apparition et la grandeur du tableau entrevu dans le calme et la lumière du matin.

Prenons, si vous le voulez, plus de recul encore et éloignons-nous le long de la route qui du Solliat conduit au Brassus en passant par les hameaux de Derrière-la-Côte et des Piguët-Dessus. Arrêtons-nous sur l'un des points culminants de cette agréable voie de communication et... regardons : en avant, voilà un lambeau du lac, bordé à gauche par La Côte habillée de noirs sapins, à droite par les villages des Bioux et de L'Abbaye, dominés par des pentes boisées prenant fin à la ligne du faite du Mont-Tendre, puis par delà, embrassant tout l'horizon se dresse fière et imposante la silhouette de la Dent-de-Vaulion. Comme moi, vous serez fasciné par la majesté simple qui émane de cette cime unique dans le Jura. Se dégageant du mas de forêts qui entoure sa base, la ligne de l'escarpement (une ligne nette comme la lame d'un rasoir) s'affirme en une courbe gracieuse, puis prenant un élan subit, elle s'élève audacieusement, toujours aussi précise, pour se terminer exactement au plateau du sommet. De l'autre côté, la ligne de la montagne re-

descend sans hâte et se perd dans les forêts de Petrafelix.

Considérée de la route du Marchairuz, au-dessus du Brassus, la Dent-de-Vaulion conserve à peu de chose près la silhouette évoquée. Elle produit toutefois une impression moins importante parce qu'elle est plus lointaine, et qu'elle paraît moins isolée et moins dégagée des sommets voisines du Mont-d'Or et du Mont-Tendre. Par contre, le tableau d'ensemble est plus joli : les villages égrenés dans le fond du val, au pied du noir Risoud, le lac vu dans son ensemble, lui font un premier plan de tout premier ordre.

Maintenant, comme d'autres montagnes isolées et bien définies, la Dent-de-Vaulion joue son petit rôle dans la vie des gens établis à proximité. D'abord, c'est d'elle ou plutôt de son côté que nous vient le jour pendant l'été ; chaque matin, à l'époque du solstice, le soleil lance ses premiers rayons par-dessus la cuvette qui sépare le sommet de la Dent de la montagne boisée de Petrafelix. Et dans sa régularité et sa certitude de retour, ce phénomène a donné naissance à l'adage bien connu à La Vallée : Il y a encore des jours derrière la Dent ; ce qui veut dire en somme : il y a tout le temps. C'est, n'est-il pas vrai, l'expression d'une pensée bien combière et bien vaudoise !

À l'instar du Pilate et d'autres, la Dent-de-Vaulion a son mot à dire en cas de mauvais temps. Tant qu'il pleut, le sommet est généralement entouré d'une ceinture de nuées, et aussi

longtemps qu'elle demeure, la situation reste incertaine et menaçante.

Enfin, au dire de quelques-uns, cette Dent renfermerait de l'or dans ses flancs ; du moins cette opinion était courante autrefois et on prétend même, qu'au temps jadis, d'audacieux mineurs firent violence à ses rocs pour en extraire le précieux métal. De l'or, je doute qu'il y en ait ! Qu'on en ait cherché, c'est possible ! À ce sujet, et s'il pouvait parler, le creux à demi comblé existant au sommet, et qui, il y a 30 ans, mesurait trois à quatre mètres de profondeur, pourrait nous éclairer et raconter des choses intéressantes.

Je me suis laissé dire un jour qu'une demande de concession de chemin de fer à la Dent-de-Vaulion avait été déposée. On peut espérer que ce projet dormira longtemps encore dans les cartons administratifs. Ce chemin de fer rentrerait-il son capital ? — Non, jamais ! Serait-il utile ? — Non, la Dent est trop facilement accessible ! Laissons la montagne à elle-même et respectons les belles forêts qui la couvrent au midi ; ne serait-ce pas une scandaleuse profanation que de les éventrer !

SAM. AUBERT

## LA DENT

Une fois tous les ans, ou tous les deux ans, l'envie nous prenait de grimper au sommet de cette montagne à l'ombre de laquelle se sera déroulé l'essentiel de notre vie, la "Dent". Si belle vue de notre région, avec une silhouette parfaite alors que regardée d'autres lieux, elle ne peut être qu'une masse rocheuse ordinaire.

N'ayant pas de voiture, nous allions toujours à pied; l'affaire de deux petites heures. Gagner le village du Pont d'abord, puis Sagne Wagnard par la vieille route de Vallorbe qui va derrière l'église, passe une gorge vaguement fortifiée, débouche sur le vaste et tourbeux plateau plein de charme. Alors commence réellement l'escalade, par un joli sentier qui grimpe parmi les pâturages et les bois.

Les étapes de cette rude montée où nous transpirions à grosses gouttes quand le soleil tapait, étaient les chalets espacés sur ces terrains pierreux qu'entrecouperent fort heureusement quelques forêts. Une ballade qu'accomplirent aussi depuis des temps immémoriaux, parce que sans risques aucuns et débouchant en son terme sur un paysage magnifique, des générations entières de promeneurs.

Et peu à peu, à mesure que nous montions, derrière nous la Vallée se découvrait. Le fond d'abord, avec ses forêts immenses qui fuyaient à l'horizon, noires,

grises ou bleues suivant le ciel et la lumière. Et puis le grand lac largement étalé. De plus haut encore apparaissaient finalement notre village et notre maison, presque la dernière avant que la route ne coure toute claire à la rencontre du Séchey dont on apercevait le clocher de l'école. Notre maison, avec son toit de tuiles rouges. C'était là, dans cette miniature à peine visible, que nous vivions, qu'était notre existence dont les jours s'égreuaient heure après heure. Et près de notre maison était l'école, avec son toit noir, où s'écoulait aussi beaucoup de notre temps. Et de cette manière, au fur et à mesure de notre ascension, c'est notre vie de là-bas qui s'était à son tour rapetissée. Jusqu'à nous apparaître insignifiante. Comment donc ? ces mille tracas et cette lutte incessante, c'était pour une si petite vie ? Nous avions peine à le croire. Car là-haut tout s'en va vers des espaces plus vastes, vers le ciel qui s'est rapproché. Et l'esprit s'envole, s'élargit. Une nouvelle conception de la vie est née de l'altitude. Elle se perfectionnerait encore si nous pouvions la faire aller plus haut que ses 1480 mètres, notre Dent de Vaullion bien aimée!

Toutes choses que nous ne pouvions certes pas expliquer en cet âge d'enfance. Mais que nous ressentions néanmoins profondément. Oh ! merveilleuses altitudes desquelles nous suivions des yeux les routes et les



chemins. Ici celui du Bonhomme, là celui du Chalottet et de la limette, ruban clair qui va dans les pâturages, s'interrompt à l'entrée des forêts et reprend plus loin. Avec un chalet minuscule au milieu d'une grande clairière. Et nous regardions aussi les champs dont certains apparaissaient fuchés, parce que plus clairs, et le lac Ter, et les villages.

De l'autre côté se découpaient les Alpes dans leur blancheur étincillante. Au pied desquelles s'étale le plateau, avec ses lacs et ses rivières, ses routes et ses villes et villages. Nous restions là longtemps, éblouis, fascinés. Puis nous longions encore la barrière métallique plantée au-dessus de la façade nord qui plonge à pic au-dessus de la sauvage région des Epuisats. D'autres promeneurs, pas loin, s'étaient eux aussi perdus dans cette étonnante contemplation.

Et puis, après avoir gagné le chalet près duquel des hommes jouaient aux quilles et bu quelque chose, nous redescendions. Des fleurs superbes parsemaient le pâturage quand on s'éloignait un peu des sentiers battus. Mais hélas, alors que grossissait le monde d'en bas, très rapidement, s'évanouissait aussi cette magnifique philosophie que nous croyions avoir acquise pour jamais, tout à l'heure, sur la cime; celle que justement il aurait fallu pouvoir garder toujours et appliquer à notre vie ordinaire. Oh! comme celle-ci

en aurait été transformée. Devenue plus légère, avec en elle un peu de cette lumière que nous avions trouvée là-haut.

## ECLAIRAGES : Avec Anne-Catherine Lyon, au sommet de l'Himalaya de son enfance

**Date de parution:** Lundi 9 août 2004  
**Auteur:** Laurent Busslinger

**C'est à la vallée de Joux que la conseillère d'Etat vaudoise a passé la plupart de ses vacances scolaires.**

«Voilà ce que je voulais revoir et vous montrer»: Anne-Catherine Lyon n'a pas besoin d'en dire davantage. Le sommet de la Dent de Vaulion est sans doute l'un des plus beaux belvédères de Suisse romande. D'ici, c'est tout le canton de Vaud que l'on découvre, le Léman au sud-est, gardé par les Rochers-de-Naye, le lac de Neuchâtel au nord-est, et le lac de Joux à l'ouest, enchâssé dans ses montagnes. En ce début de juillet pluvieux, un ciel de traîne accuse les reliefs. Le vent est frais. Il décourage les foules, que l'endroit, accessible en voiture presque jusqu'à son sommet, attire les jours de canicule.

Anne-Catherine Lyon le dit en souriant: «La Dent de Vaulion, c'est l'Himalaya de mon enfance.» Un but rituel à gagner avec les parents et les amis qui rejoignaient la famille quand celle-ci estivait à la vallée de Joux, dans une vieille maison au confort spartiate. La demeure est toujours là, au Mont du Lac, hameau accroché à la pente au carrefour où les routes du Pont et de l'Abbaye se rejoignent, avant de franchir le Mollendruz. C'est de là que nous sommes partis, pour une heure et demie de montée par un bon chemin qui se mue en sentier de pâturage au-dessus de l'alpage de la Petite Dent. «Gamine ça me paraissait une expédition» se rappelle la conseillère d'Etat.

Dans ce Pays de Vaud où chacun a des racines campagnardes, celles des Lyon ont poussé quelques kilomètres plus bas, à La Praz, où elles sont attestées depuis 1548. Attaches et amitiés sont ainsi disséminées tout autour de ce balcon du Jura, sans compter Lausanne où l'avocate a fait toute sa scolarité. «Parce que je n'ai pas eu un parcours militant classique, on m'a dépeinte comme une sorte de tomate hors sol lorsque je me suis présentée au Conseil d'Etat pour le Parti socialiste. C'est tout le contraire.» Des réseaux qui ont contribué à la surprenante deuxième place qu'elle a décrochée au second tour de l'élection.

«Je me sens à 100% Vaudoise, extraordinairement immergée», insiste Anne-Catherine Lyon, qui avoue une admiration pour cette «maîtrise du non-dit, du dire beaucoup en très peu de mots» qui est la marque des habitants du canton. «Mais c'est aussi cela, regrette-t-elle, qui nous empêche de mettre nos atouts en avant.» En même temps, elle se déclare «pleinement d'ailleurs». Double appartenance due à son ascendance anglaise. Native du Kent, sa mère franchit le «Channel» au début des années 1960, à l'occasion d'un remplacement dans la succursale suisse de la firme qui l'emploie. Elle y rencontrera son futur mari.

Au fil de la marche, à chaque fois que l'on s'arrête pour reprendre son souffle, la vallée de Joux se découvre d'un peu plus haut. Dans la géographie affective d'Anne-Catherine Lyon, l'endroit est sa terre de vacances scolaires par excellence. L'hiver, c'était le ski; l'été, les prés et la forêt. Les enfants jouaient en toute liberté. Avec une sœur de trois ans sa cadette et un frère né trois ans plus tard encore, elle était «clairement le chef», également dans la petite troupe du voisinage dont elle était aussi une des aînées. Ce qui n'empêche pas une réserve qui demeure un de ses traits de caractère: «J'étais d'une timidité quasi malade» se remémore-t-elle. Défaut surmonté par l'apprentissage ultérieur du barreau, mais aujourd'hui encore, si elle aime prononcer des discours – qu'elle écrit elle-même – il lui est beaucoup moins facile d'intervenir spontanément en public.

L'école en revanche ne fut pas une partie de plaisir: «Je m'organisais mal, j'étais tout le temps à la raclette. J'ai connu le stress des carnets de notes qui gâchent le week-end.» Désormais cheffe du Département de la formation et de la jeunesse du canton de Vaud, Anne-Catherine Lyon ne garde pas pour autant de mauvais souvenirs de ces années: «Quand je visite une classe, ce n'est pas en me disant: oh les pauvres enfants.»

L'aiguillon politique, lui, est longtemps demeuré latent. Au sortir de ses études de droit, la nouvelle licenciée est progressiste et féministe, plus instinctivement qu'en vertu de grandes théories. L'intérêt pour la chose publique est de tradition dans la famille paternelle. De sa mère, fâchée de s'être vu privée

jusqu'en 1971 d'un droit de vote acquis dans son pays natal, elle tient encore une solide rancune contre «cette inconcevable organisation sociale suisse où rien n'est prévu pour que les femmes travaillent». La magistrate s'en agace toujours, lutte, notamment avec un projet de loi pour la petite enfance.

A l'époque toutefois, ce sont plutôt les voyages qui l'attirent. L'énergie et l'ouverture de New York la fascinent. A coups de petits séjours, elle y passe plus d'un an au milieu des années 1980. Seule et sac au dos, elle fera encore un tour du monde, essentiellement en train. Mais le voyage pour le voyage ne la satisfait pas complètement. Anne-Catherine Lyon, qui avance en se fixant des défis s'impose le passage du brevet d'avocat, qu'elle effectue à Genève. Elle se spécialise ensuite en droit européen «pour éviter d'être cantonnée au droit de la famille».

Puis vient le fameux 6 décembre 1992: le refus suisse de l'EEE: «J'étais effondrée, je me suis dit que je cessais complètement de m'intéresser à la politique, ou que je m'engageais vraiment.» La suite est connue. Premières candidatures sous la bannière de Renaissance Suisse-Europe, succès d'estime, entrée à la Constituante, passage au Parti socialiste. Enfin, coup sur coup, les élections au Conseil communal de Lausanne et au Conseil d'Etat. Parcours de militante opiniâtre, professionnellement doublé par deux ans d'activité au cœur de l'administration (de 1997 à 1999), comme secrétaire générale du Département de la sécurité et de l'environnement: «Là j'ai su, dit-elle, que je voulais être la responsable politique, celle qui donne l'impulsion.» Ambition satisfaite.

Au sommet de la Dent de Vaulion, Anne-Catherine Lyon découvre un territoire qu'elle gouverne. «Ce que cela fait? Ça émeut et ça touche» avoue-t-elle, pensant au suffrage universel, «à ces gens qui m'ont choisie en mettant leur bulletin dans l'urne». Goût du pouvoir? Elle s'en tire par une pirouette: «Le pouvoir, il est important de l'incarner, sans fausse pudeur, sans le faire à la retraite. Il fait partie de la fonction.» Quant à se projeter plus loin, vers ce Conseil fédéral que certains lui désignent déjà, elle s'en défend: «Ce qui importe, c'est de bien accomplir le mandat confié. Le reste est tellement aléatoire...» Son prochain objectif, elle le limite à la présidence du Conseil d'Etat, qu'elle assurera déjà l'année prochaine. Un nouveau défi, qu'elle préparera avec le soin qu'elle met à se plonger dans ses dossiers.

A l'évidence, Anne-Catherine Lyon aime son activité. Très prudente à ses débuts, craignant visiblement autant de décevoir que de porter trop d'espoirs, elle occupe désormais son siège avec aisance. La sportive, qui a pratiqué le volleyball jusqu'en Ligue A et participé en 2002 au marathon de New York a su adapter son rythme: «J'étais partie pour un 100 mètres, j'ai compris que je faisais un marathon, mais j'adore ce métier.» Dans le ton perce une gourmandise. L'élue s'est découverte tacticienne, bonne manœuvrière, à l'aise dans les négociations. A même de tester ses adversaires, de pousser aussi à l'occasion un bon coup de gueule, et de marquer fermement ses positions. «Si la gauche ne proteste pas, ou va-t-on?» interroge-t-elle. Mais capable aussi, comme dans le débat sur les notes, de faire des compromis qui lui valent les félicitations de ses adversaires.

Diplomate? «Oui, c'est d'ailleurs une carrière qui m'a tentée, et que j'aurais essayée s'il ne m'avait pas fallu pour cela renoncer à l'un de mes deux passeports.» A sa manière, elle n'en exerce pas moins pleinement cette activité, notamment en apportant à son image beaucoup plus d'attention que ne le laissent supposer son désintérêt du maquillage et sa totale simplicité d'habillement. Ce sont ses confidences qu'Anne-Catherine Lyon contrôle avec la longue habitude d'une avocate rompue à la discrétion, et d'une magistrate pour qui le secret des dossiers n'est pas un vain mot.

Dans sa ligne de mire, il y a un objectif qu'elle résume avec une brusque chaleur: «Faire passer le canton de Vaud à gauche aux élections de 2007 est possible», lance-t-elle. Dans ce jeu d'échecs-là, Anne-Catherine Lyon sait qu'elle est une pièce maîtresse, et que sa première mission consiste à préserver le précieux profil de femme politique, mais non politicienne, qui est le sien.

## La Dent-de-Vaulion vaut bien un pèlerinage



24 25 juillet 2004



**Du lac de Joux à Vallorbe en passant par le sommet de la Dent, un grand classique de la balade estivale qui vaut largement le déplacement. Faut-il encore vanter le panorama qu'on a de la cime qui veille sur la Vallée?**

*Du sommet de la Dent-de-Vaulion, coup d'œil en direction du nord-est, vers le Suchet, la chaîne jurassienne jusqu'au Chasseral et le lac de Neuchâtel. Relié à Vallorbe par le chemin de fer depuis 1886, Le Pont fut, au début du XXe siècle, une station de vacances chic, et son Grand Hôtel, équipé de tout le luxe moderne pour l'époque (électricité, eau courante chaude et froide dans toutes les chambres), lui valut le surnom de «Montreux du Jura». Un siècle plus tard, le village a certes perdu de*

sa superbe, mais conserve de beaux restes, dont bien entendu cette situation abritée à l'extrémité du lac de Joux, et un charme romantique dû à cette longue promenade au-dessus de la rive. C'est par là, étant partis de la gare, que nous entamons cette balade, l'un des grands classiques parmi les buts de course d'école des élèves vaudois. L'itinéraire est d'ailleurs bien balisé par les flèches jaunes du Tourisme pédestre. Devant nous, le lac dessine une belle courbe où scintillent les reflets du soleil matinal; à quelques brasses du rivage, un pêcheur rentre au port, passant devant un Pégase de béton; la quiétude de la vallée de Joux n'est pas qu'un vain mot.

On longe donc la rive jusqu'à la hauteur de la laiterie: «Dent-de-Vaulion, 1 heure 30», indique la flèche jaune. Optimiste? Pas vraiment, puisque même en s'arrêtant tous les dix pas pour prendre une photo ou se retourner afin d'admirer le paysage, c'est exactement le temps que nous avons mis. On commence par grimper sous les arbres, pour rejoindre la petite route qui débouche ensuite sur le pâturage de la Sagne-Vuagnard (signalons qu'à droite un chemin permet de rejoindre les rochers de l'Aouille, cette colline qui surplombe Le Pont, et d'où l'on a un beau coup d'œil sur le village). On continue sur la route environ 300 mètres jusqu'à ce qu'un sentier nous invite à monter dans le pâturage sur la droite. Sur la droite, un bosquet touffu confirme que nous sommes bien dans une sagne, une de ces prairies marécageuses où s'accumule l'eau de pluie et dont le Jura est truffé, donnant leur nom à de nombreux lieux-dits et localités.

Plus haut, on rejoint une petite route et la bifurcation du chemin vers les cols de Pétra-Félix et du Mollendruz. Mais nous continuons sur la gauche vers la Dent, sur une petite route ombragée, jusqu'au chalet de la Petite-Dent-Dessous. C'est la fin du ruban de goudron: au-dessus de nos têtes, une belle série de lacets marque le début de la vraie montée, dans un pâturage bien pentu. Mais c'est aussi depuis là que, derrière nous, le paysage sur la Vallée commence à se dégager. Et lorsqu'on rejoint le chalet de la Petite-Dent-Dessous, où se côtoient vaches et chèvres, la carte postale est déjà complète, avec à gauche le Mont-Tendre, au centre la Vallée jusqu'au Brassus et à droite les forêts du Risoud.

Dix minutes de grimpe encore et l'on débouche sur la terrasse du chalet de la Dent, restaurant d'alpage dont la réputation n'est plus à faire. Il faut une autre dizaine de minutes pour rejoindre le sommet et dérouler, cette fois, le panorama à 360 degrés. Du Suchet, au nord-est, au Léman, au sud, en passant par le lac de Neuchâtel et la plaine de l'Orbe, le paysage qu'aurait aimé admirer Goethe (voir encadré) se déploie. En bas, lové bien à l'abri dans son vallon, c'est Vaulion, le village qui a donné son nom au pic qui le domine. Et, pour les sommets alpins en ...itz ou en ...horn qui ont tant émerveillé le grand écrivain allemand, une table panoramique est là, prête à venir à notre aide les jours où l'horizon est bien dégagé... De l'autre côté, vertigineux, le regard plonge au nord vers Vallorbe. Presque sous nos pieds, le chalet du Mont d'Orzeires, bien connu pour son Juraparc peuplé de loups, d'ours et de bisons, fait une tache claire au milieu du vert foncé des sapins qui couvrent les collines jusqu'à perte de vue.

Sur la crête, notre chemin continue tout droit. Une courte descente, assez raide, sur des roches affleurantes parfois glissantes, nous emmène vers un sentier en forêt, doux sous la semelle, au milieu des fougères. On parcourt ensuite un long pâturage avant de descendre sur la droite chercher un autre chemin en direction du chalet de la Mâche. On suit brièvement la petite route, surplombant le hameau des Frêtes, jusqu'au croisement du lieu dit Sur-le-Voué, où une belle borne en pierre nous indique la direction de Vallorbe. Un sentier plonge en effet dans le bois, jusqu'au Gollet, le charmant et minuscule refuge du Pré-du-Creux, bichonné par quelques amoureux du coin. Ensuite, le chemin se fait plus large, jusqu'à rejoindre la maison des Grands-Crêts et le passage à niveau sur la voie Vallorbe - Le Pont. De là, il n'y a plus qu'à suivre la petite route dans le bois. On en sort avant de descendre vers la rive de l'Orbe, que l'on traverse grâce à une passerelle, non loin de la patinoire et de la piscine de Vallorbe. La gare étant située sur les hauteurs, de l'autre côté de la ville, il faut encore un petit quart d'heure pour rejoindre le terroir de notre balade.

Texte et photos: Gilles Simond

### Quand Goethe grimpait à la Dent-de-Vaulion

Il est amusant de monter à la Dent-de-Vaulion en songeant que l'homme dont le nom est devenu l'emblème de la langue allemande en a fait de même. Et de comparer le récit qu'il en a fait avec sa propre balade. Lorsque Johann Wolfgang von Goethe découvrit la vallée de Joux, il n'était pas encore le vénérable monument qu'il est devenu (on trouve aujourd'hui 144 Instituts Goethe, les centres culturels allemands, autour du globe). Mais en octobre 1779, à 30 ans, lorsqu'il arrive au Pont, il est déjà un écrivain célèbre, le plus lu d'Allemagne depuis la publication des Souffrances du jeune Werther cinq ans plus tôt. Installé à la cour de Weimar depuis 1775, il voyage en compagnie de son mécène, le prince Charles-Auguste de Saxe-Weimar, venant de Bâle et allant vers Genève, puis la Haute-Savoie et le Valais, pensant aller en Italie par la Furka et le Saint-Gothard.



A la Vallée, Goethe se réjouit de constater que «les gens sont instruits et de bonnes mœurs», qu'on «voit partout régner le travail, l'activité et l'aisance». Il loue «les belles routes, dont l'Etat de Berne prend soin». Le 25 octobre au matin, la petite troupe à cheval venant du Brassus se rend au Pont en passant par Le Lieu. «Nous primes un guide pour nous conduire à la Dent. (...) Peu à peu nous avons dominé toute la vallée.» Arrivé au sommet, Goethe est ébahi par le spectacle: «Les hautes chaînes de montagnes étaient seules visibles sous un ciel pur et serein; toutes les contrées inférieures étaient couvertes d'une mer de vapeurs blanches, qui s'étendait depuis Genève jusqu'au nord à l'horizon et brillait au soleil. De cette mer s'élevait à l'orient, nettement dessinée, toute la chaîne de montagnes blanches et des glaciers, sans distinction du nom des peuples et des princes qui croient les posséder, sous l'empire d'un Seigneur unique et grand et sous le regard du soleil qui les colorait d'une belle teinte rose. (...) Nous parfimes à regret. Quelques heures d'attente (le nuage se dissipa

## Documentation de base Dent de Vaultion

EG1, du 23 novembre 1565, cession des droits que pouvaient avoir divers particuliers du village et de la communauté de l'Abbaye sur la montagne de Chichevaux possédée par divers particuliers des Charbonnières, dont notamment Jonas, Abraham, Claude, Jaques, François, Joseph, Jean et Guillaume Rochat, conjointe personne de Jeanne sa femme, fille de feu Guillaume Rochat ; cession pour le prix de vingt florins. Acte original sur parchemin. Notaire : Jaques Berney.

Transcription du XVIIIe siècle :

Nous présents et advenir soit notoire, évident et manifeste comme il soit que honorables Jonas, Abraham, Claude, Jaques, François, Joseph, Jean et Guillaume Rochat, conjointe personne de Jeanne sa femme, fille de feu Guillaume Rochat, tous des Charbonnières près le pont confins de l'Abbaye du Lac de Joux, tiennent et possèdent en divers et plusieurs titres de la communauté de l'Abbaye du lac de Joux ;

Assavoir une grande partie de la montagne de Chichevaux existante rière le confins et territoire de la dite Abbaye, savoir depuis la Roche de Lorme (de l'Orme) et depuis les marques et boines (bornes) dessus y mises devers le vent et en contre bise, dont est que y restant encore quelques particules entre les dites pièces dessus et de vent aux dits Rochat abergées ; et le commun et montagne de Vaultion, aux présences de moi Jaques Berney de l'Abbaye du lac de Joux, notaire soussigné et des témoins sous nommés, se sont personnellement constitués. honn. Pierre Golaz, Guillaume Vincent, Claude Cart, Guillaume Guignard, Pierre Berney, Jean fils de Guillaume Berney, conseillers du village et communauté de dite Abbaye ; assistés des honn. Claude Berney, Philippe Vincent, Pierre Guignard, Jean Guignard, Guillaume Piguët, Gabriel Guignard, Jean Rochat, Michel Rochat, Pierre fils de feu Jean Rochat, Jean Berney le Jeune, Jean Piguët et de Abel Aubert, tous preud'hommes du village et communauté de l'Abbaye du Lac de Joux, lesquels sachant et bien avisés, et des droits propres de la dite communauté en cette partie certifiés et informés, de leur bon gré et spontanée volonté, sans contrainte aucune, pour eux et au nom de tous les autres preud'hommes d'illec, lesquels sont absents, et de leurs hoirs et successeurs quelconques, ont cédés, quittés, remis, et abandonnés purement et perpétuellement et irrévocablement aux devants nommés Jonas, Abraham, Claude, Jaques, François, Joseph, Jean et Guillaume Rochat, présents, stipulant et acceptant, pour eux, leurs hoirs et successeurs quelconque, assavoir tous droits, titres et actions que la dite communauté a et peut avoir ; et que de celui peut compétrer et appartenir en la dite montagne de Chichevaux devers les dites bornes existantes de vers vent en contre bise, jusques au Haut de la montagne de Chichevaux par la dite roche de Lormoz et confins de Vaultion, avec en ses

fonds, fruits, droits, jouissances et appartenances universelles et singulières. Et a été faite la présente cession et rémission pour le prix et somme de vingt florins bonne monnaie coursable en ce pays par la dite communauté des dits Rochat eus et reçus, dont s'en contentent et les en quittent par cestes, se dévestissant les prénommés conseillers et preud'hommes et les leurs du dit droit, et action qu'ils ont comme dit est en la dite montagne de Chichevaux, par eux comme dessus, remis de ses fonds, fruits et appartenances prédites, les dits Rochat et les leurs présents en investissant par ces présentes, promettant pour ce les prénommés conseillers et preud'hommes, cessionnaires, pour eux, leurs dits hoirs en dite communauté et les leurs promis par leur bonne foi en lieu de serment et sous l'expresse obligation de tous et un chacun les biens de la dite communauté, meubles, immeubles, présents et advenir quelconques, toutes et singulières les choses en la présente cession contenues et écrites avoir et tenir pour bonnes, fermes, stables et valides, sans jamais à icelles en façon ni manière que ce soit vendre, remettre, aliéner ni amodier à personne que ce soit la dite Montagne de Chichevaux à eux comme dit est remise. Et néanmoins promettent rendre et restituer tous dampns, intérêts, missions et arrérages advenant à faute de non observer et accomplir les choses sus écrites. Renonçant en après à toutes choses aux présentes nécessaires de renoncer ; en témoignage de quoi ont prié et requis par moi dit notaire à lever et signer, être mis le sceau commun du bailliage de Romainmôtier, sans aux droits seigneuriaux préjudicier.

Donné et fait le vingt-troisième jour du mois de novembre l'an mil cinq cents soixante cinq, présents honn. Guillaume et Jonas Rochat des Charbonnières, pris pour témoins à ce requis.

L'original est signé par Jaques Berney notaire.

Les dits Rochat cessionnaires seront tenus borner la dite pièce et montagne avec ceux de Vaulion sans que la dite communauté de l'Abbaye soit aucunement chargée d'aucuns dépends ...

L'acte de 1565 est sauf erreur le plus ancien possédé par les archives du village du Pont. Datant de 444 ans, il peut être vraiment considéré comme vénérable !

EG3, du 6 février 1623, acquis en faveur de Jonas Rochat juge aux Charbonnières du fils de feu François Rochat des Charbonnières près le pont de sa part aux pâquis des Rochat des Charbonnières – aujourd'hui Petite Dent – pour le prix de 29 florins. Acte original sur parchemin avec sceau signé Aaron Berney.

EG4, du 13 septembre 1625, sentence baillivale de bornage entre la Dent appartenant au hameau de Vaulion et la Petite Dent appartenant à divers Rochat des Charbonnières. Acte original sur parchemin signé Olivier.

EG5, transcription du XVIIIe siècle :

A tous soit notoire, évident et manifeste que difficulté se soit élevée entre les Gouverneurs et Communiers de Vaultion d'une part, et hon. David Rochat Juge du Consistoire de l'Abbaye du Lac de Joux, honn. Abraham fils de Jonas Rochat, à son nom et de son frère Abraham fils d'Estienne Rochat et Pierre fils de Jean Rochat de la dite Abbaye d'autre, à cause de la séparation de leurs possessions aboutissantes l'une à l'autre entre les confins de Vaultion et Vallée du Lac de Joux. Pour l'assoupissement de laquelle difficulté les parties avaient obtenu du Magnifique et très Honoré Seigneur Baillif de Romainmôtier de prendre la ... du Lieu contentieux<sup>19</sup> accompagné de son lieutenant et secrétaire. Ils auraient icelles fait voir réciproquement plusieurs droits et conclu là-dessus à leur devoir, être fait bornage de leurs pièces pour l'entretien d'une bonne paix et mutuelle correspondance à l'advenir. Tellement que le dit Sr. Baillif, avec consentement des dites parties ayant baille charge de ce faire à son premier Lieutenant et Secrétaire. Ils se seraient aujourd'hui date d'icelle à cet effet transportés sur le dit lieu. Et après soigneuse considération du mérite du fait et vision exacte de la situation des pièces, notamment de la montagne de Chichevaux qu'est la possession des dits de Vaultion, ils ont refait le dit bornage par le moyen de treize bornes toutes croisées qu'ils ont plantées aux lieux et à la forme qui s'ensuit.

Premièrement le dit bornage a été commencé à la sommité de la Dent Chichevaux où est que la première borne a été plantée, tellement et pour vigueur d'icelle toute la dite sommité reste auxdits, à forme et portant leurs droits, dès laquelle borne en descendant contre vent, la dite séparation tend à la seconde qu'a été plantée sur le penchant ou crête du monticule, où c'est par où les eaux peuvent descendre en la dite Vallée. On tend à la troisième borne qui a été plantée sur la dite crête. Dès là ... traverse une combe et répond à la quatrième borne qui a été plantée au pied ou commencement d'un autre monticule. Dès là à la cinquième borne qui a été planté au plus haut du dit monticule et descendant toujours le long de l'arrête d'icelui a été plantée la sixième qui descend par la dite arrête à la septième borne, laquelle a été plantée auprès d'un petit chemin. Plus traversant une petite côte et tirant un peu tout à occident, a été plantée la huitième borne auprès d'un grand faoug et descendant par le haut. Le reste a été planté la neuvième tendant à la dixième. Et dès icelle à la onzième traversant une combe en laquelle la dite borne a été plantée. Dès là tend à la douzième plantée sur un monticule. Et finalement dès là à la treizième, laquelle tend droit à la Roche de Lorme. Ainsi donc il a été dit .... Mutation ? devra perpétuellement durer et les deux parties juxtes icelles se doivent régler à l'advenir. Lequel sus écrit bornage aussi pris et considéré par les dites parties

---

<sup>19</sup> Passage probablement mal traduit

traitantes au nom des dits de Vaultion, hon. Michel Tachet, Gouverneur, assisté d'hon. Isaac Goy Conseiller et autres du dit village ; et pour les Sr. dits Rochat, iceux mêmes en leur propres personnes a été accepté, sous la ratification respectivement par mission ( ?) de bonne foi et obligation de biens de jamais n'y contrevenir à peine de supporter tous dommages et intérêts qui s'en pourraient ensuivre.

Donné et fait le treizième de septembre mille six cent vingt cinq. En présence du dit Seigneur Lieutenant baillival et discret Aaron Berney, notaire de l'Abbaye du Lac de Joux. Atteste, pour les dits Rochat.

Signé Olivier avec paraphe

EG6, du 9 avril 1681, copie d'un acte d'échange entre David Rochat du Pont qui cède sa part à la Dent à Moïse feu Jaques Rochat du Pont, contre les communs dit actuellement chez Pierre Moïse.

EG7, du 28 septembre 1687, acquis de Moyse Rochat du Pont du Sr. Capitaine Rochat, comme tuteur des hoirs de feu Pierre Rochat du Pont, d'une portion de terrain indivise appelée la Dent Chichevaux, avec droit d'abreuvement de la fontaine, pour le prix de deux mille huit cent huitante et cinq florins de principal. Acte original sur parchemin.

ED150, du 28 mars 1718 –

L'an mille sept cent dix huit, et le vingt huitième jour du mois de mars, personnellement se sont constitués et établis les sieurs Daniel Rochat du Pont, Abraham Berney des Hermitages et Jean Abel Berney des Bioux, agissant en qualité de Gouverneurs de l'honorable commune de l'Abbaye, assistés de presque tous les Conseillers de la dite communauté, assemblés au dit lieu, et lesquels sachant et bien avisés, pour eux et leurs successeurs et communauté, et des droits et titres d'icelle bien et à plein informés, ont concédé, octroyé et donné la faculté et plein pouvoir pour cestes au Sr. Moyse Rochat, consistorial du Pont, pour lui et les siens présents et acceptants, assavoir tous droits et pleine puissance de pouvoir à l'avenir et à perpétuité fermer, tenir et jouir à clos et record, sans que aucune bête de la commune y puisse pâturer en aucune des saisons de l'année que ce soit, une sienne pièce de montagne, fruitière et pâturage, sise rière les confins de la dite commune, appelée la Dent Chichevaux, limitant la Dent de Vaultion d'orient et bise, la terre et pâturage du Sr. Abraham Rochat officier, avec le paquier appelé le bas des Souillats du vent, les rochers de la Dent d'occident. Et a été faite et passée la présente concession et passation à clos et record pour et moyennant le prix et somme de trois cents florins de principal, et à chaque Gouverneurs et Conseillers à ce présents six sols pour les vins, outre payer les onze intérêts retardés, le tout par les dits Srs. Gouverneurs eus et reçus et employé au profit de la dite communauté, dont le dit Sieurs



Moyse et les siens en restent quittes à perpétuité. Au moyen de quoi les dits Gouverneurs et Conseillers, tant à leurs noms que du reste de la dite communauté, se sont dévêtus de tous droits de pâturage et herbage que la dite communauté pouvait avoir sur la dite montagne de la Dent, comme que ce soit, et le dit Sr. Rochat en est invêtu pour la pouvoir, lui et les siens quelconques, tenir et posséder en toute propriété à clos et record et à toute perpétuité, suivant les ordonnances souveraines, lui en promettant bonne maintenance sous la générale obligation des biens de la dite communauté, sauf est réservé tous droits seigneuriaux qui restent à la charge du dit sieur Rochat, comme aussi tous droits de boucherages (bochérages) sur toute la dite montagne et les chemins et passages nécessaires qui restent en faveur de la dite communauté et autres droits ayants en quelle saison de l'année que ce soit, en ne lui portant préjudice à ses fleurs et auquel bouchérage ni lui ni les siens ne pourront donner aucun empêchement ni faire aucune opposition à peine de damps, sauf et réservé dans les endroits qui seront reconnus et bornés en bamp à forme de l'arrêt souverain de l'an mille sept cent qui appartiendront en propre au dit Sr. Rochat et aux siens sans aucun contredit.

Ainsi fait et passé au Conseil de la dite Abbaye en présence de spectable et docte et savant Pierre Jacob Malherbe, Ministre de la parole de Dieu au dit lieu et honorable Michel Rochat des Charbonnières, régent aux Bioux, témoins.

Rochat avec paraphe (Siméon Rochat notaire à l'Abbaye)

EG8, du 8<sup>e</sup> 7bre 1710 – quand les vieux actes servent à quelque chose –

Le Lieutenant de Romainmôtier,  
Aux Sieur Gouverneur et communiens du Pont salut,

Le Sieur Moyse Rochat, assesseur consistorial du Lieu, m'ayant fait voir l'acquis que les prédécesseurs ont eu fait de l'honorable commune de l'Abbaye le 25 9bre 1565 de tous droits, titres et actions qu'elle avait et lui pouvaient compétier, appartenir en la montagne de Chichevaux, à présent au dit Sr. Rochat appartenant et c'est purement, simplement sans aucune réserve de pâturage ; et ce nonobstant vous voudriez prétendre d'y mener paître votre bétail contre le gré et volonté du dit Sr Rochat, ce qu'il ne peut aucunement souffrir, puisque contre son droit ci-dessus mentionné ; à ces causes et à sa requête, défense vous est faite de mener paître ni pâturer aucun bétail sur la dite montagne sans son aveu et consentement. Et c'est à peine d'être gagé des bamps.

Donné pour votre conduite feriés nonobstant puisqu'il s'agit pour fait de dommages, ce 8me 7bre 1710.

Je soussigné reconnais avoir affiché l'original de la présente copie à la porte de la maison du gouverneur du Pont ce jour ... 9<sup>e</sup> 7bre 1710.

EG9. du 25 août 1732, banalisation de deux poses environ de bois sur la montagne de la Dent. Acte original sur parchemin, signé Vallotton, haut forestier pour LL.EE.

EG10, du 21 mai 1779, double de prononciation entre les frères Pierre Moyse et Abram Samuel Rochat du Pont au sujet du droit que possède Abram Samuel Rochat d'abreuver son bétail au puits situé sur le pâturage de Pierre Moyse ; ce qui lui est accordé.

EG10, du 20 mai 1779 – **différend au sujet d'un puits situé au bas de la Dent -**

L'an mille sept cents septante neuf, le vingtième mai, les honnêtes Pierre Moyse et Abram Samuel frères Rochat du Pont ayant une difficulté au sujet d'un puits qui est sur la pièce au dit Pierre Moyse, lieu dit au Bas de la Dent, ce qui aurait occasionné des mandats réciproques au sujet de la jouissance, maintenance et passage pour aller au dit puits. Et pour la terminer, il aurait d'accord de parties soumis leur différend à l'absolue décision de deux hommes réciproquement choisis, suivant la relation du sieur Siméon Moyse Rochat du dit lieu le 16<sup>e</sup> 9bre dernier, auquel soit rapport.

Ensuite de cette raison les sus dits deux frères ayant requis nous soussignés de nous transporter sur les lieux et ayant remis leur difficulté à notre décision absolue par leurs signes de ..., nous nous sommes transportés sur les lieux à compagnie des dits deux frères Rochat, lequel, après avoir entendu les parties et avoir le tout examiné avec attention et fait l'examen des titres produits, le sus dit puits se trouve véritablement indivis, à teneur d'une donation faite par le sieur Abram Rochat officier à ses deux filles du dit Pont, anti-posseur des fonds et puits en conteste et le passage pour en jouir par les endroits les moins dommageable, reçu (par) Egrège Burquin le 7 mars 1732, auquel soit rapport, avons trouvé que le dit Abram Samuel devra conduire son bétail la verge à la main dès sa maison sur la pièce de pâturage au dit Pierre Moyse le long du mur qui sépare le dit pâturage d'avec les champs venant tomber au bas des dits champs dernier la maison au dit Pierre Moyse, là où il y a un bassin où l'on conduit l'eau avec des chéneaux posées sur la terre depuis le dit puits qui, dès aujourd'hui, de même que le dit bassin pour abreuver, se maintienne à communs frais. A cette fin que le sus dit bétail n'entre pas aux champs pour éviter dommage. Et comme le terrain sur les dits pâturages est rocailleux, il sera à l'endroit sus désigné arrangé à communs frais pour y pouvoir passer le sus dit bétail convenablement pour éviter des accidents. Et la suite, celui qui en jouira maintiendra le dit passage à ses frais, en évitant le dommage autant qu'il sera possible. Et pour prendre les eaux pour l'usage de la maison au dit Abram

Samuel, l'on prendra cinq toises depuis le milieu du petit clédar qui est tout proche du bassin sus désigné en tirant en ... le long du mur ou au ... des sus dites cinq toises il sera fait et maintenu un clédar par le dit Abram Samuel et entrera au champ au dit Pierre Moyse par un sentier de trois pieds de large tombant en droiture au dit puits. Et dès le dit clédar il suivra le même chemin sus désigné pour son bétail. Au moyen de quoi les parties sont réglées et pour quand au frais, vu le parentage, les avons compensés. Ainsi fait au plus près de nos connaissances et pour ce avons signé à double au Pont le sus dit jour 21<sup>e</sup> mai 1779.

A. J. Rochat justicier  
P. Abram Rochat justicier

**EG11, du 3<sup>e</sup> janvier 1795 – vente des communs à Abraham Samuel du Pont aux propriétaires Rochat de la Petite Dent –**

Moi soussigné Abram Samuel Rochat du Pont, ai vendu aux sieurs Rochat du dit lieu, propriétaires de la Petite (Dent), assavoir tous mes communs existant au pied de la Dent, consistant en tous ce que je peux posséder rière le dit lieu, outre champs labourables, rapes, buissons et bois, en un mot en quoi qu'il puisse consister et sous le prix et somme capitale de deux mille et trois cents florins qui se paieront par les articles suivants :

1o Trois cent florins en argent comptant, et mille florins en champ labourable rière Sagne-Vagnard, lieu dit appelé la grande Combe ?, à mon choix ; cependant de prendre mille florins à défaut que le champ ne me convienne pas, outre quatre plantes à mon choix de bois noir au bois de ban dessus et un écu neuf à ma femme, et les vins, la moitié à moi et l'autre moitié à boire. Et l'acte s'en passera dans la 15ne ; et en cas que la pache n'ait pas lieu dans le dit temps, celui ou ceux qui se dédiront, en paieront les vins bus.

Ainsi fait et signé de bonne foi au Pont, 3<sup>e</sup> janvier 1795.

NB : les champs désignés pour les mille florins seront en quatre parcelles jusqu'à concurrence de 500 toises. Parcelles deux aux... Dernier et l'autre au Bien à Richard dessous, la quatrième à la Grande Corne.

Abraham Samuel Rochat du Pont, Jaques David Rochat du Pont. J. Rochat.  
. Rochat.

**AHP, DA1, du 12 septembre 1844 – achat de la Petite Dent –**

Pont, le 12 7bre 1844

Au Conseil d'Etat du canton de Vaud,

Monsieur le Président et Messieurs,

L'administration du village du Pont a l'honneur de vous exposer que les propriétaires de la montagne dite la Petite Dent, ayant mis en vente publique cette montagne, les délégués de ce village en sont devenus adjudicataire pour la somme de L. 16 000 et les vins à 5 pour %. Cette adjudication a été approuvée par les chefs de famille et par les vendeurs.

Cette propriété contenant environ 153 poses convient au village du Pont sous tous les rapports ; elle est située rière ce hameau, rapprochée du village, joignant notre pâturage commun la partie d'en bas de cette montagne est passablement boisée ; le bois qui y croit assez rapidement et d'une très facile exploitation, le sol est en général assez bon et l'herbage excellent.

Conséquemment nous venons vous prier de bien vouloir nous accorder l'autorisation nécessaire pour stipuler en faveur de ce village l'acte authentique relatif à cette montagne.

Veillez, Monsieur le Président et Messieurs, agréer l'hommage de notre respect.

Pour l'Administration :

C, du 12 8bre 1844 – **quand Monsieur le Préfet s'inquiète** –

Canton de Vaud, Préfecture du district de la Vallée

Sentier, le 12 8bre 1844

A l'administration du hameau du Pont,

Messieurs !

Le Département de l'Intérieur auquel j'avais transmis votre demande tendante à obtenir l'autorisation d'acquérir la montagne de la petite Dent, me charge de vous demander diverses explications au sujet de cette acquisition.

D'abord il désire savoir si vous avez des capitaux disponibles pour en payer le prix, et au cas contraire si votre intention est de recourir à un emprunt ; alors il paraîtrait au Département que cette acquisition est onéreuse pour le hameau, en ce qu'il est probable que le revenu ne couvrira pas les dépenses d'entretien et l'intérêt de l'emprunt. De plus s'il s'agit de constituer le hameau pour une aussi forte dette, de laquelle tous les ressortissants ou bourgeois seront responsables, il serait important de savoir si votre administration est constituée d'une manière analogue à celle des communes, savoir si les administrateurs tiennent leur mandat du peuple ou des électeurs chefs de famille, s'ils ont le pouvoir de lier d'une manière légale tous les ressortissants du hameau pour qu'en cas d'insuffisance du bien public, ils puissent être tenus à y pourvoir de leur fortune

particulière. Telles sont les questions sur lesquelles vous voudrez bien donner une réponse le plus tôt que faire se pourra.

Je me permettrai de vous observer, Messieurs, que je crois qu'on effect votre organisation aurait besoin d'une réforme pour la mettre en harmonie avec notre constitution, et que telle qu'elle est, j'ai quelque doute qu'elle puisse faire des contrats onéreux légaux et valables au nom de tous les bourgeois du hameau.

Agrérez, messieurs, les assurances de ma considération très distinguée.

(Feuille coupée, manque la signature de ce trop zélé et si peu sympathique fonctionnaire qui aura l'occasion de sévir de longues années à propos de tout et de rien dans le cadre du district de la Vallée de Joux. Comme si l'Etat de Vaud, finalement, n'aurait pas pu s'adresser directement à l'administration du Pont dans le cas qui nous occupe !)

AHP, DA1, du 25 octobre 1844 – **achat de la Petite Dent, suite** –

L'Administration du village du Pont,  
Au Département de l'Intérieur à Lausanne,

Messieurs,

Le 12 septembre dernier nous avons adressé au Conseil d'Etat une demande ayant pour but d'obtenir l'autorisation de stipuler notarialement l'acte d'acquisition de la montagne de la petite Dent, mais, au lieu de l'autorisation demandée, nous venons de recevoir une lettre de Mr. le Préfet de ce district annonçant qu'il est chargé par vous, Messieurs, de nous demander diverses explications au sujet de cette acquisition. C'est avec empressement que nous avons l'honneur de satisfaire à votre demande.

Il est bien certain que la bourse du village soit hameau du Pont ne possède pas des capitaux en argent ou en créances suffisante pour payer comptant le prix capital en entier, l'adjudication a été faite à nos délégués pour la somme de 16000 francs et les vins à 5 pour cent, ensemble 16 800 francs. Le village est propriétaire de deux lettres de rente de 1400 frs., titres qui seront remis en paiement. Il restera débiteur de 15 400 frs., somme qu'il emprunte de quelques particuliers du Pont avec lesquels il est d'accord, les prêteurs se contentent de simples cédules signées par le Président et le secrétaire du village, le taux de l'intérêt est réglé au trois et demi pour cent pendant 8 années. Conséquemment nous aurons à payer annuellement 539 francs. Le prix de ferme de la dite montagne est de 480 frs. par année outre les vins à 5 pour % chaque trois ans, ensemble 488 frs. et des réparations à charge du fermier. Il n'y aurait donc qu'un déficit apparent annuel de 51 francs outre environ 12 frs. d'impôt foncier. Mais si l'on examine les choses de plus près, l'on acquiert la conviction qu'il n'y a aucun déficit quelconque, bien le contraire. Dans le moment actuel le prix de

ferme des montagnes est à la hausse. Nous avons tout lieu d'espérer que celui de la Dent haussera proportionnellement et que le bail qui sera passé en 1845 pour commencer en 1846, couvrira l'intérêt que nous aurons à payer chaque année, c'est-à-dire 539 frs. Il existe sur la montagne de la Dent une assez grande quantité de bois d'affouage qu'on peut approximativement estimer au moins à 5000 francs. Cette valeur seule déduite du prix d'acquis réduirait la dette à 10400 frs., ce qui, à 3 %, ferait la somme de 364 frs., soit 124 frs. moins que la ferme actuelle. Nous devons compter aussi l'accroissement du bois sur une étendue de 153 poses, cela d'un grand prix pour nous à raison de la proximité de ces bois que nous avons l'intention de conserver pour suppléer à notre affouage. C'est le but principal qui nous a déterminés à faire cette acquisition. Sur la montagne il existe deux chalets qui sont en bon état, et conséquemment nous n'aurons pas besoin de réparations pendant plusieurs années.

Un autre avantage c'est que la montagne dont il s'agit est à côté du pâturage commun du Pont. Rien ne serait plus facile que d'en faire alper une partie par le bétail de la montagne, notamment celle que le village a acquise en 1842, sur laquelle il existe deux sources abondantes. L'on pourrait au besoin et sans nuire au pâturage commun, former une montagne de l'alpage de plus de 50 vaches et d'un rapport annuel d'au moins 800 francs. Il n'y a donc pas à craindre un déficit, au contraire, nous estimons que l'acquisition de la montagne de la Dent est tout à fait dans les intérêts de ce village et lui conviendra à tous égards et sous tous les rapports quelconques, aussi dans l'assemblée générale qui a eu lieu à cette occasion, elle a été votée à l'unanimité. Nous espérons que le droit de mutation à payer à l'Etat sera facilement couvert par nos revenus.

L'Administration de ce village est parfaitement connue depuis un temps très reculé. Lorsqu'il s'agit d'objets importants tels que acquisitions, ventes et règlements et distributions, tous les chefs de famille qui ont droit d'assister dans les assemblées électorales de cercle ou de commune, sont convoqués en assemblée générale pour délibérer. L'on peut appeler cette assemblée Conseil général. Il y a de plus un Conseil administratif qui est composé de tous les électeurs chefs de famille qui font la demande régulière d'y être admis. Mais cette admission n'a lieu qu'ensuite de vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. Ce Conseil ainsi constitué, qui a un Président et un secrétaire, est chargé de l'administration générale, de l'exécution des règlements, de la comptabilité et de ce qui est relatif à la bourse des pauvres. Il a des archives, un registre destiné à l'inscription des délibérations, un pour les comptes du village et un pour ceux de la Caisse, outre d'autres livres secondaires tels que copie de lettres, etc, etc. Les comptes des boursiers ont toujours été visés et approuvés, anciennement par Messieurs les Juges de Paix, et depuis quelques années par Monsieur le Préfet. La comptabilité est tenue sur le même pied que celle des autres communes. Nous pouvons dire que les choses ont bien marché.

Le village du Pont possède un temple qui a été construit et agrandi dernièrement à ses frais. Il en est de même d'une maison d'école. Ces établissements sont aussi entretenus par lui. On est propriétaire d'un pâturage communal assez considérable provenant en partie d'un partage opéré avec les hameaux de l'Abbaye et des Bioux, et le reste contenant environ cent poses d'acquisitions faites par le hameau à diverses époques. Cette dernière portion a de la valeur à raison de sa proximité et des bois qui s'y trouvent. Toutes ces propriétés ont été payées par les citoyens du hameau, puisqu'ils n'ont point de dettes, au contraire des créances, ce qui prouve suffisamment que l'organisation de l'administration est bonne, que les administrateurs ont rempli leurs devoirs consciencieusement, avec intelligence, dévouement et désintéressement.

Dans cette position nous ne comprendrions pas par quels motifs l'on pourrait nous empêcher de faire l'acquisition de la montagne de la Dent qui, nous n'en doutons pas, contribuera à augmenter davantage les ressources de ce village. En 1821 le Conseil d'Etat nous accorda l'autorisation d'acquérir un jardin. Le 7 décembre 1833, une semblable autorisation fut accordée pour un jardin du prix de 101 frs. Le 17 juin 1842 même chose pour l'acquisition d'un pâturage d'environ dix poses destiné à l'agrandissement du pâturage commun, lequel se trouve au pied et joignant la montagne dont nous faisons l'acquisition et qui peut servir à l'agrandir et à la bonifier considérablement. Dernièrement, le 13 juillet 1844, le Conseil d'Etat a autorisé l'Administration du Pont d'acquérir 152 toises de terrain qui se trouve enclavé dans cette propriété. Dans chaque cas spécial nous avons adressé une demande au Conseil d'Etat, et jamais aucune observation ne nous a été faite, ni sur la manière dont l'administration est constituée, ni sur la contenance ou le prix des immeubles dont il était question. Le hameau de l'Abbaye, qui est organisé à peu près comme celui du Pont, a obtenu sans difficulté il n'y a pas longtemps l'autorisation d'acquérir la montagne des Hermitages d'un pâturage considérable. Ce village possédait un droit de parcours considérable dans la forêt cantonale de Pétra-Félix ; pendant plusieurs années depuis 1837 à 1841, Mr. le Conseiller d'Etat Blanchenay, qui alors était inspecteur forestier de l'Etat, a été en correspondance avec notre administration pour le rachat de ce droit. Plusieurs conventions ont été faites à ce sujet, des exploits juridiques ont été notifiés, enfin un acte notarié a été stipulé le 28 juin 1841 entre l'Etat et le hameau du Pont, et toujours la compétence de l'Administration a été reconnue et admise. Mr. le Préfet de ce district et plusieurs autres autorités ont toujours traité et correspondu avec nous, comme étant une administration légalement constituée.

S'il restait quelques doutes sur l'exactitude des faits allégués, nous offrons l'exhibiture (exhibition) des pièces authentiques.

L'acquisition de la montagne de la Dent ne doit donner aucune inquiétude quelconque aux ressortissants du hameau du Pont, parce que d'un côté il ne paraît pas qu'aucune des lois du canton de Vaud oblige les bourgeois de payer de leur fortune particulière les dettes contractées par les administrations

communales, qu'en supposant même qu'il en fut autrement, ils n'ont rien à craindre, puisque le village du Pont possède des propriétés plus que suffisantes pour remplir ses engagements, et que d'ailleurs, puisque jusqu'à présent il a payé toutes les acquisitions faites, il est à espérer qu'il acquittera dans quelques années la totalité ou du moins une grande partie du prix d'acquis de celle dont il s'agit.

Nous aimons à espérer, respectables Messieurs, que l'exposé qui précède ne vous laissera aucun doute sur notre organisation légale, nos bonnes intentions, et que l'acquisition de la dite montagne est dans nos intérêts, bien entendu qu'en conséquence vous voudrez bien accorder l'autorisation nécessaire pour stipuler l'acte authentique y relatif.

Agréez, messieurs les Conseillers, l'assurance de notre respectueux dévouement.

Pont, le 25 octobre 1844

Pour l'administration :

**EG20 – acte de vente de la montagne de la Dent en faveur du village et hameau du Pont, du 30 novembre 1844 –**

Par devant Benjamin Bonard, notaire au Lieu pour le district de la Vallée, ont comparu François Samuel feu Jean-Pierre Rochat du Pont, domicilié au Mont-du-Lac, et ses neveux Auguste et Moyse feu Moyse Rochat du dit endroit, aussi y domiciliés, ce dernier mineur représenté par son tuteur Abram Rochat du dit Pont, sous l'autorisation de la Justice de Paix du Cercle du Pont sous date du six septembre présente année. Pierre Moyse Rochat du dit Pont, y domicilié feu Jean Isaac Rochat. Jules Samuel Rochat, fils de Moyse Rochat du Sentier, domicilié au Brassus. Jean Samuel feu Jean Félix Rochat du dit Pont y domicilié. Louis Alexandre Rochat du dit endroit, agissant au nom de Louise Susanne, fille de défunt Louis Félix Rochat, femme de Jean Jaques Stricam de Genève, y domiciliée, en vertu de procuration sous date du vingt-quatre septembre dit, dans laquelle se trouve l'autorisation de son mari ; elle est de plus autorisée de ses proches parents, Jean Samuel Rochat son oncle et Jean Félix Rochat son cousin issu de germain. Abram Samuel Rochat du dit endroit, agissant au nom et comme tuteur de Louis feu le dit Louis Félix Rochat du dit Pont, domicilié au Lieu, sous l'autorisation de la Justice de Paix du Cercle du Pont sous date du six septembre dit. Georges Rochat du dit Pont, agissant au nom de Caroline Rochat, fille de Charles Henri Rochat du dit endroit, domiciliée à Fleurier, sous l'autorisation de la Justice de Paix du Cercle du Pont sous date du six septembre dit, et de la procuration du dit Charles Henri Rochat, sous date du seize août présente année. Lise, veuve de François Rochat du dit Pont, y domiciliée, assistée de son conseil judiciaire, son frère Jean Samuel Rochat, et autorisée de Jean Félix Rochat son cousin issu de germain, et Pierre Moyse Rochat, aussi



issu de germain. Jean Félix RoCHAT du dit endroit, agissant au nom de sa femme Julie née RoCHAT, en vertu de procuration sous seing privé, sous date du vingt-neuf novembre présente année ; elle est de plus autorisée de ses proches parents Jean Samuel RoCHAT son frère et Pierre Moÿse RoCHAT son cousin issu de germain.

Lesquels ainsi établis ont vendu en due forme au hameau du Pont, ici représenté par Louis RoCHAT boucher feu Rodolphe RoCHAT, Georges RoCHAT feu Siméon RoCHAT et Henri RoCHAT feu Jean Abram RoCHAT, tous du dit Pont, y domiciliés, en vertu de la procuration de l'administration du dit hameau sous date du neuf septembre présente année, dûment légalisée et de l'autorisation du Conseil d'Etat sous date du quinze novembre même année, les immeubles suivants situés rière la commune de l'Abhbaye dont les plans sont postérieurs à 1803.

1o Article 2026, folio 103 et 104, No 1. A la Dent, montagne de la contenance de cent quarante quatre poses et cent nonante cinq toises pâturage.

2o Article 2027, folio 103 et 104, No 2, au dit lieu, mille quarante sept toises bois à bamp.

3o Article 2028, folio 103 et 104, No 3, au dit lieu, six cents toises bois à bamp.

4o Article 2029, folio 103 et 104, No 4, au dit lieu, douze cents cinquante cinq toises bois à bamp.

5o Article 2031, folio 103 et 104, No 6, au dit lieu, trois cent septante quatre toises bois à bamp.

6o Article du 2032, folio 103 et 104, No du 7, à orient au dit lieu, mille cinquante trois toises bois à bamp.

Ces six articles limitent l'Etat de Vaud et la commune de Vaulion d'orient, les particuliers du Pont et la commune de Vallorbes d'occident, le hameau acquéreur de vent et la commune de Vaulion de bise.

Avec fonds et tous droits quelconques, ici compris les chalets et citernes, et tel qu'il en a été joui jusques à maintenant, cependant sans maintenance de contenance de la part des vendeurs. Est aussi compris dans cette vente le droit de parcours possédé par les vendeurs dans la forêt de Pétra-Félix appartenant à l'Etat de Vaud, sur une étendue d'environ quatorze mille sept cent soixante toises.

Et cette vente est faite pour le prix de seize mille francs payés comptant, dont quitte.

Sont ensuite intervenues toutes les garanties de droit de la part des vendeurs à l'obligation de leurs biens.

Les droits dus à l'Etat réservés.

Donc acte fait et prononcé au Pont en présence de Jean Pierre David Guillermin d'Aigle, gendarme, et Auguste Glardon de Vallorbes, régent, les deux domiciliés au dit Pont, qui ont signé avec les comparants et moi notaire au dit endroit le trente novembre mille huit cent quarante quatre.

Ont signé :

François Samuel Rochat, Auguste Rochat, A.Rochat tuteur, Pierre Moyse Rochat, JA Rochat, Jean Samuel Rochat, Abram Samuel Rochat forestier du Pont, Lise Rochat, Jean Félix Rochat, .. Rochat, Louis Rochat, .. Rochat, Henri Rochat, Rochat du Juge, Guillermin Jean Pierre David gendarme, Aug. Glardon régent, B. Bonard avec paraphe.

(suit les pièces mentionnées).

EG34, du 30 juin 1845 – **bail pour la Petite Dent** –

L'Administration du village du Pont ayant consenti à confirmer la ferme de la montagne de la Dent au sieur Philippe Rochat domicilié rière Vallorbes pour les années 1846, 1847 et 1848 pour le prix annuel de quatre cent huitante francs, outre douze francs pour aider à payer une citerne et les vins à 5 pour cent pour les trois ans, l'amodieur s'engage de se conformer aux conditions suivantes :

- 1o Le bail est fait pour trois ans à commencer au printemps 1846.
- 2o L'amodieur fournira des cautions à contentement.
- 3o L'amodieur sera tenu d'entretenir les chéneaux et rigoles qui conduisent l'eau aux citernes et puits.
- 4o L'amodieur ne pourra sous aucun prétexte quelconque couper du bois pour cloisons ; il devra réparer et faire à neuf chaque année quinze toises de murs secs dans les endroits indiqués par le propriétaire.
- 5o Le fumier devra être conduit alternativement dans les localités convenables indiquées par le propriétaire.
- 6o On ne devra couper pour l'usage du chalet que le bois marqué à cet effet.
- 7o Le preneur à bail paiera les vins aux cinq pour cent tous les trois ans de l'amodiation d'une année.
- 8o Le paiement du bail devra être fait le 1<sup>er</sup> janvier qui suit chaque année de l'amodiation, le premier aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier 1847, ainsi de suite.
- 9o La chaudière à l'usage du chalet devra être rendue chaque St. Denis au hameau du Pont.
- 10o L'amodieur pour y estiver (noté étiver) dix chèvres pas plus.
- 11o L'amodieur ne pourra laisser estiver les dites chèvres dans la forêt cantonale et le cantonnement fait à la commune, laissant à ses périls et risques ce qui pourrait en résulter.
- 12o S'il y a besoin de bois pour les cloisons sur le bord des rochers, il sera marqué par le propriétaire.

Moi soussigné Philippe Rochat, amodieur, m'engage de remplir exactement les conditions mentionnées ci-devant. Et nous soussignés Philippe Rochat son

père et Abram Rochat municipal du Pont, déclarons nous porter cautions solidaires et répondant du dit Philippe Rochat, pour la somme prémentionnée de quatre cent huitante francs par année, douze francs aussi par année pour l'établissement d'une citerne et pour toutes les autres conditions de cette amodiation.

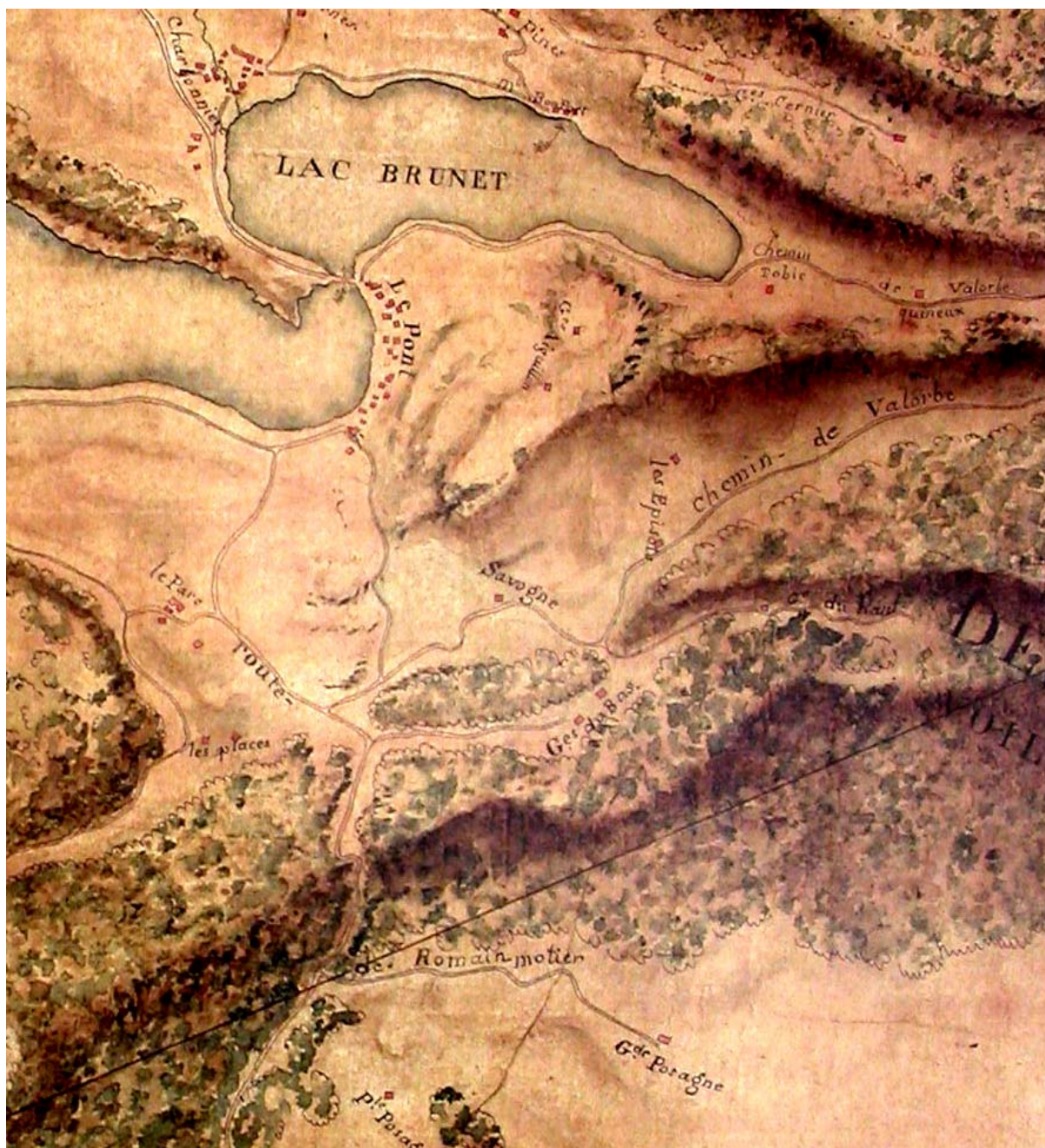
Fait et signé au Pont le 30 juin 1845. Il est entendu que cette montagne ne pourra servir de rechange à une autre montagne.

Dd Philippe Rochat fils amodieur, Philippe Rochat caution solidaire, A. Rochat caution.

## Documents complémentaires :



Carte Vallotton de 1709 – original archives de Vaulion -. Le chalet à Moyse Rochat est visible au-dessus des maisons de Sagne-Wagnard.



Carte 1783 de l'IGN. On découvre sur le territoire occupé aujourd'hui par le pâturage de la Petite Dent, les deux Granges du Bas<sup>20</sup> – mesures encore visibles aujourd'hui – le chalet du Haut, actuel chalet de la Dent, et au-dessus une quatrième bâtisse, actuelle chalet de la Petite Dent, qui n'est ici pas nommée. Les deux Granges du bas ont donc disparu. Le chalet de la Dent a été reconstruit en 1834.

<sup>20</sup> Un des deux bâtiments était encore visible, en apparence du moins, sur la carte Dufour de 1848. A contrôler sur les cadastres 1812.

Enquêt sur les maisons  
ACV GEB 139, 10'3,  
ici volume 2 pp 78-79

N. 357  
Tabl. 31 du 2026

Rochat Jean-Félix, jur. de  
et Indivis

sur la Dent, river le Pont, montagne  
leur appartenance

Un chalet (celui d'en bas) contenant 28-  
toises, cloîtres et cloisons en murs, cuisines,  
cheminée en pierre, trois chambres, écurie à

Reçu par le notaire Art. de  
codeste

deux portes au toit. Le chalet est neuf solidement  
construit, bonne distribution. Plan folio 1074.

N. 1. - article 2026

Il figure au plan, n'est pas porté au Tableau.  
Juste valeur fr. 1600.

N. 358  
Tabl. 31 du 2026

Rochat, les Dots. —

sur la Dent montagne

Un chalet (celui d'en haut) contenant 17 1/2 Toises  
cloîtres et cloisons en murs, cuisines avec cheminée  
en pierre, une chambre, écurie. N'est déjà un peu  
usé, il a quelques défauts. Plan folio 103.

N. 1. article 2026

Il figure au plan, n'est pas au Tableau.  
Juste valeur fr. 800.

**Les alpages du village du Pont** – cadastre de la production agricole, commune de l'Abbaye, relevé des 20 juillet au 10 août 1973. Représentant de la commune, Jean Rochat, ancien agriculteur, préposé communal pour la culture des champs, le Mont du Lac, représentant de la Confédération et rédacteur, Vagnières Georges.

6<sup>1</sup> Pâturage en-dessus du Pont

Propriétaire	: Simon Edouard, Le Pont
Exploitant	: Barras Henri, Le Pont
Altitude	: 1020 - 1100 m (ferme:1015 m)
Surface pâturable épurée	: 6,5 ha
Charge en 1973	: 9 vaches
Provenance du bétail	: propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la laiterie du Pont, traite à la machine

La ferme de cette exploitation se trouve au village du Pont. Elle est représentée par une ancienne construction en maçonnerie et bois avec toit recouvert de tuiles. En 1948, le rural plutôt vétuste a été complété d'une grange à pont. On loge le bétail dans 2 écuries simples assez sombres, l'une de 11 places avec râtelier mobile et l'autre de 7 places avec crèches. Les couchers sont en planelles et les allées en bois. Une petite fosse de 10 m<sup>3</sup> recueille l'écoulement des étables. La paille n'est utilisée pour la litière que lorsque le bétail est nourri à crèche. On entasse le fumier au-dessus de la fosse. Les engrais naturels sont évacués avec la bossette à pression et avec l'épandeur exclusivement sur les parcelles réservées à la récolte du fourrage sec.

Le domaine totalise 11 ha cultivés en location et en fermage (pâturage compris). Le troupeau bovin compte 11 vaches et 6 génisses. Deux vaches et le jeune bétail

sont alpis sur différents pâturages de La Vallée pour 4 mois. On charge encore le foin en vrac à la fourche. Un séchoir à fourrages par ventilation est installé à la ferme.

Le logement de la ferme est habité par son propriétaire. L'exploitant possède une maison d'habitation indépendante située dans le village du Pont. Le magasin Coop géré par son épouse en occupe le rez-de-chaussée.

Le pâturage se trouve à environ 150 m de la ferme au nord du village du Pont. Il occupe une région bien exposée et abritée qui descend en pente assez prononcée vers le sud-ouest et vers l'ouest.

Le sol se montre partout suffisamment profond. Un ruisseau coule dans une faible dépression donnant lieu à quelques petits emplacements humides. La prairie qui se récoltait autrefois entièrement en fourrage sec est demeurée propre et produit un herbage de bonne valeur. Des clôtures fixes et la clôture électrique partagent la prairie en 3 enclos. Deux abreuvoirs alimentés par une source et par le ruisseau apportent l'eau au bétail.

Le pâturage ne reçoit que de l'engrais chimique, soit 1500 kg de scories Thomas en automne et un peu de nitrate d'ammoniaque après le premier passage du bétail en début de saison.

Pour la traite, les vaches rentrent régulièrement à la ferme.

#### Améliorations à effectuer

- assainir les étables
- agrandir la fosse à purin
- mettre sous canalisation le ruisseau traversant le pâturage et assainir la dépression

## II Les exploitations d'estivage

### 8a La Petite Dent Dessous

### 8b La Petite Dent Dessus

Propriétaire	: Village du Pont
Exploitant	: Baud Edmond, Apples
Altitude	: 8a: 1130 - 1330 m (bâtiment: 1194 m) 8b: 1310 - 1475 m (bâtiment: 1348 m)
Surface pâturable épurée	: 8a = 20 ha 8b = 19 ha
Charge en 1973	: 30 vaches 7 génisses âgées de plus de 2 ans 10 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine, propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours



- Mise en valeur du lait : pris chaque matin par camion au chalet de La Petite Dent Dessous comme lait industriel. Traite mécanique fonctionnant avec un moteur à essence.
- Personnel : l'exploitant et son épouse passent l'été à l'alpage et suivent le bétail dans ses déplacements.

### 8a La Petite Dent Dessous

#### Conditions naturelles et économiques

Situé sur la partie inférieure de la Dent de Vaulion, ce pâturage descend vers le sud-ouest et le sud en pente assez prononcée, surtout dans le haut. La déclivité s'atténue sur la moitié inférieure où la forêt occupe de grandes surfaces. On y rencontre la prairie sur les replats et dans les combes. La profondeur du sol se montre suffisante en général, bien qu'on remarque par endroits quelques blocs ou roches en surface. La prairie produit un bon mélange fourrager dans lequel les mauvaises espèces sont peu représentées.

Le chemin d'accès est goudronné jusqu'à 100 m du chalet. A l'entrée du pâturage, on a remplacé le portail par un passage canadien. Un chemin empierré se poursuit en direction de La Petite Dent Dessus.

Ce pâturage forme l'échelon inférieur de l'exploitation sur lequel commence la saison d'estivage. Le remuage a ensuite lieu tous les 15 jours d'un échelon à l'autre durant tout l'été, chaque bâtiment étant équipé en mobilier et en matériel. On ne déménage que certains ustensiles et la machine à traire.

Une clôture partage le pâturage en deux, les vaches étant toujours séparées du jeune bétail. Les animaux peuvent boire à deux abreuvoirs, l'un étant alimenté par une source et l'autre, muni d'un flotteur, reçoit l'eau depuis la citerne du chalet.

Du fourrage sec et de la paille pour la litière sont amenés dans chacun des bâtiments. On entasse le fumier à même le sol près des chalets pour le conduire en automne avec l'épandeur sur la prairie. Chacun des échelons est doté d'une fosse à purin, dont celle de la Petite Dent Dessous a une contenance de 15'000 l. Le purinage est pratiqué avec la bossette à pression. En raison de la déclivité, seules les surfaces accessibles au tracteur reçoivent ces engrais naturels. La fumure est complétée par l'apport de 6000 kg de scories potassiques pour l'ensemble de l'exploitation. Dans les endroits inaccessibles au tracteur, on sème à la main de l'engrais complet NPK 13.13.21 au printemps, soit 800 kg au total.

#### Bâtiment

Ce chalet-étable en maçonnerie est de construction ancienne. La tôle qui recouvre sa toiture devient un peu rouillée. Le logement comprend 2 chambres, dont une à l'étage, cuisine, chambre à lait et cave. La cuisine, qui servait autrefois de local pour la fabrication du fromage, est plafonnée. Son sol est bétonné, de même que celui de la cave et de la chambre à lait. L'eau de la citerne parvient à l'intérieur en actionnant une pompe à bras. L'éclairage à gaz avec bouteille de butane est installé à la cuisine et aux étables. Ces dernières sont communicantes et à double rangée de couches. 35 UGB y trouvent place au total. Leur sol est revêtu de bois. Chaque couche est munie de crèches. Il existe une ancienne porcherie qui sert de réduit.

#### Améliorations à effectuer

- poursuivre éventuellement l'asphaltage du chemin jusqu'au chalet supérieur
- repeindre la toiture

#### Sb La Petite Dent Dessus

Ce pâturage s'élève en pente moyenne jusqu'à proximité du sommet de la Dent de Vaultion. Quelques étroites combes ou replats entrecoupent la pente. Le sol n'atteint pas une profondeur excessive, mais néanmoins suffisante en général, car la prairie ne souffre pas facilement de la sécheresse. Certaines combes se trouvent séparées par des bancs de roches affleurantes sur lesquels on a laissé l'épicéa se développer. Entre ces surfaces rocailleuses, il croît un très bon herbage.

Même s'il n'est pas asphalté, le chemin permet d'atteindre le chalet en voiture.

La clôture périphérique est représentée par un mur de pierres sèches. Côté est, celui-ci établit la limite entre les communes de L'Abbaye et de Vaultion. Les rochers qui limitent la propriété au nord-ouest et à l'ouest sont en outre gardés par une clôture de barbelés. Comme à l'échelon inférieur, on a partagé l'aire de parcours en deux afin de séparer les vaches du reste du troupeau. L'eau est accumulée dans 2 citernes, l'alimentation des abreuvoirs devant être effectuée manuellement par puisage à l'aide de balanciers. La capacité de la fosse à purin n'est que de 5000 l.

#### Bâtiments

Comme à l'échelon inférieur, on trouve un chalet en dur à toiture de tôle. Cette dernière devient assez rouillée. En 1971, la foudre a touché le bâtiment et lézardé le mur extérieur. Pour se loger, on ne dispose que d'une chambre à l'étage et d'une cuisine assez sombre aménagée dans l'ancien local de fabrication. Il existe en outre une chambre à lait et une cave. L'éclairage à gaz est installé à la cuisine et à l'étable. L'eau de la citerne parvient à la cuisine en actionnant une pompe manuelle. Une trentaine de gros bovins trouvent abri dans l'écurie qui est à double rangée de couchers et dotée de crèches. Son sol est entièrement en bois.

A la limite de l'échelon inférieur se trouve une loge à bétail construite en bois sur fondations de maçonnerie. On peut y attacher 16 bovins sur deux rangées. Les couchers sont revêtus de bois et munies de crèches. L'allée centrale est en ciment. Un caniveau assure l'écoulement vers l'extérieur où ces déjections se perdent dans le sol.

#### Améliorations à effectuer

- repeindre les toitures du chalet et de la loge
- aménager une chambre supplémentaire au chalet
- réparer le mur abîmé par la foudre
- remplacer les abreuvoirs percés par la rouille
- aménager le sol en dur à l'entrée de la loge
- entretenir le chemin d'accès, éventuellement l'asphalter

9 Le Sagne-Vuagnard, Les Agouillons

Propriétaires	: Bifrare Joseph, Le Pont pour les bâtiments et 2,5 ha de terrain. Le solde est loué de plusieurs privés.
Exploitants	: Bifrare Joseph et fils, Le Pont
Altitude	: 1070 - 1160 m (Bâtiment du Sagne-Vuagnard: 1085 m, bâtiment des Agouillons: 1150 m)
Surface pâturable épurée	: 31 ha
Charge en 1973	: 42 vaches 12 veaux 1 chèvre 15 génisses âgées de plus de 2 ans 15 génisses âgées de 1 à 2 ans
Provenance du bétail	: Propriété des exploitants, sauf 4 vaches louées de la plaine et 5 de Mont-la-Ville (zone de montagne)
Durée moyenne du pacage	: 100 jours pour les vaches et les veaux 30 jours pour les génisses en automne, celles-ci étant estivées sur d'autres pâturages
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la laiterie du Pont. Traite mécanique fonctionnant avec un moteur à essence.
Personnel	: l'exploitant et ses deux fils viennent effectuer la traite et donner les soins au bétail depuis leur domicile

Conditions naturelles et économiques

Cette exploitation pastorale s'étend dans une grande dépression comprise entre les collines des Agouillons et les contreforts de la Dent de Vaulion. A l'ouest, le pâturage s'élève entre les monticules pour redescendre au sud-ouest en direction du Pont sur une pente assez accentuée.

Dans la dépression principale, le terrain se fait assez mouvementé au nord, tandis que la partie sud présente un relief plus régulier. Des tourbières partiellement boisées occupent environ 4 ha dans les régions basses. Quelques emplacements accusent en outre un excès d'humidité. Partout, la couche de terre se montre suffisamment importante. Il croît une herbe abondante d'excellente qualité sur les surfaces saines. La plus grande partie de ce pâturage se compose d'anciens champs où l'on récoltait du foin. Ces propriétés se sont maintenues propres.

Un chemin asphalté muni de passages canadiens donne accès au pâturage depuis Le Pont. Il se poursuit en direction de la Petite Dent. Le bâtiment du Sagne-Vuagnard se trouve en bordure de cette voie. Par contre, le bâtiment des Agouillons n'est accessible qu'avec un véhicule tout terrain par un chemin de terre battue assez rapide et en mauvais état.

La surface se divise en 5 enclos, l'un étant réservé aux veaux. On pratique une rotation de la pâture. Les vaches broutent également Les Agouillons qui constituent un sixième rechange où le bétail effectue 3 passages, soit un séjour total de 25 jours environ. 6 abreuvoirs sont alimentés par des sources et par un puits où l'on doit encore puiser l'eau. On dispose d'une réserve de foin amenée depuis la ferme. La paille n'est utilisée que pour les veaux qui restent en stabulation libre dans une petite gîte, et pour les génisses en automne. Aux deux chalets de Sagne-Vuagnard et des Agouillons, la bouse est déversée dans les fosses à purin dont le volume est respectivement de 30 m<sup>3</sup> et 7 m<sup>3</sup>. Ces déjections sont ensuite réparties à l'aide de la bossette à pression. Pour compléter la fumure, il est semé chaque année un total de 8 tonnes de scories Thomas et sel de potasse, engrais qu'on répand en grande partie avec le tracteur.

#### Bâtiments

Le chalet de Sagne-Vuagnard est une construction en maçonnerie et en bois datant de 1967. Il serait nécessaire d'en améliorer les alentours qui deviennent assez boueux en période de pluie. Il abrite une étable double dans laquelle trouvent place 45 gros bovins. Les couches sont revêtues de bois. L'allée centrale possède un caniveau d'écoulement couvert. On peut en outre attacher 8 veaux dans une petite écurie simple. Chaque couche est dotée de crèches. Il n'existe pas de logement. Seul un local sert à entreposer les ustensiles. L'eau d'une source est amenée jusque devant le bâtiment par un tuyau de matière plastique. On s'éclaire avec des fallots à pétrole.

Aux Agouillons, il existe également un bon bâtiment construit en 1957. Son écurie double avec 1 rangée supplémentaire de couches transversale à l'extrémité offre 20 places à vaches, ce qui nécessite de partager le troupeau en deux groupes qu'on attache successivement pour la traite. Il est prévu d'agrandir cette construction de manière à pouvoir loger tout le bétail. On trouve aussi une étable à veaux de 10 places. Toutes les couches sont en bois. Les crèches font défaut. Ce chalet ne possède aucune partie habitable, mais un local permet de réduire le matériel. On doit aller chercher l'eau à un puits distant d'une cinquantaine de mètres. Pour s'éclairer, on utilise des fallots à pétrole.

La petite gîte dans laquelle les veaux vont s'abriter est une construction légère en bois sur fondations en pierres sèches. Elle comprend une petite écurie double de 8 places et un réduit.

#### Améliorations à effectuer

- améliorer les abords du chalet de Sagne-Vuagnard
- améliorer le chemin donnant accès aux Agouillons
- construire une citerne aux Agouillons pour les besoins du chalet

#### 10 L'Aouille

Propriétaire	: Village du Pont
Exploitant	: Roch Roland, Ballens
Altitude	: 1080 - 1200 m (bâtiment: 1115 m)



Surface pâturable épurée	: 54 ha (fanages non compris)
Charge en 1973	: 2 juments suitées 1 taureau 45 vaches 11 génisses âgées de plus de 2 ans 13 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine, en grande partie propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: pris sur place chaque matin par le camion d'une industrie de Lucens. Traite mécanique
Personnel	: l'exploitant aidé d'un employé

#### Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage se situe de part et d'autre de la route du Mollendruz. Il est limité à l'est par le Bois de Pétra Félix. La partie nord présente plusieurs plateaux et combes entre lesquels s'interposent des monticules boisés. A l'approche de la route, le terrain devient plus régulier. Toute cette région s'expose au sud-ouest en général. Par contre, la parcelle située au sud de la route regarde au revers. Sa pente est moyenne à forte et son sol plus superficiel dans l'ensemble. Excepté quelques emplacements humides dans les dépressions, la perméabilité du terrain est bonne. Les surfaces favorables produisent un herbage de bonne qualité. Les ruminants bien que peu nombreux constituent les mauvaises espèces les plus remarquées. L'essartage des sapelots et de quelques buissons de feuillus reste à poursuivre.

Cette propriété est facilement accessible. Sur la partie située au nord de la route se trouve le bâtiment qu'on atteint depuis le Mont du Lac par un chemin goudronné jusqu'à l'entrée du pâturage, les derniers 100 m étant empierrés. Plusieurs chemins graveleux parcourent le pâturage. Un chemin goudronné récemment dessert la parcelle sise au sud de la route du Mollendruz. Cette dernière partie est réservée aux génisses qui broutent simultanément toute la surface. L'eau d'une source s'accumule dans un réservoir qui alimente un abreuvoir muni d'un flotteur. La nécessité de traverser la route avec les animaux lorsqu'on désire les mettre à l'étable constitue un grand inconvénient. Les vaches pâturent sur la partie nord qui se divise en 5 enclos. Des sources et les citernes du chalet approvisionnent 3 abreuvoirs. Une réserve de foin se récolte sur des prairies de fauche qu'on loue en limite du pâturage. La paille nécessaire pour la litière est amenée depuis la plaine par l'exploitant. On stocke le fumier à même le sol près du bâtiment, puis on le répartit l'automne sur la prairie avec un épandeur. Une fosse de 10'000 l recueille l'écoulement des étables. Etant donné sa faible capacité, il est nécessaire de la vidanger très souvent. Pour ce faire, on utilise la bossette à pression.

En fin de saison, on apporte à la prairie 8000 kg de scories Thomas et 3000 kg de sel de potasse.

#### Bâtiment

Celui-ci est représenté par un grand chalet-étable en maçonnerie construit en

1910. Comme logement, on dispose de 3 chambres, dont 2 situées à l'étage, et d'une cuisine qu'on a ramené à une plus petite dimension en 1965 en vue de la rendre plus claire et confortable. L'eau de la citerne y parvient en actionnant une pompe à bras. Malheureusement, les réserves d'eau dont on dispose pour les besoins du chalet se révèlent insuffisantes. Il existe en outre une cave, une chambre à lait et un local dans lequel on lave et l'on entrepose les ustensiles de traite. La lumière électrique et le courant force sont installés.

Quatre étables doubles communicantes disposées dans le sens transversal du bâtiment permettent de loger 60 vaches et 12 génisses. Un petit lazaret utilisé pour l'entreposage du matériel de clôture offrirait quelques places supplémentaires. Le sol des étables est revêtu de bois. En 1970, on a doté de crèches chaque rangée de couchés.

#### Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage des sapelots et autres buissons
- aménager un abreuvoir supplémentaire dans l'est
- résoudre le problème de l'approvisionnement en eau pour le chalet
- agrandir la fosse à purin
- construire un abri à bétail pour les génisses au sud de la route afin d'éviter la traversée de celle-ci.

#### 11 Les Places

Propriétaire et exploitant	: Roy Alfred, Bretonnières
Altitude moyenne	: 1110 m (bâtiment: 1110 m)
Surface pâturable épurée	: 8 ha (fanages non compris)
Charge en 1973	: 16 vaches 6 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine, propriété de l'exploitant
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: centrifugé sur place, crème acheminée vers Lausanne par train chaque matin depuis Le Pont. Les sous-produits sont consommés par des porcs. Traite à la machine.
Personnel	: le père de l'exploitant et son épouse habitent sur place durant l'été

#### Conditions naturelles et économiques

Jusqu'en 1963, ce pâturage constituait une exploitation agricole dont la surface se récoltait en foin. La prairie s'étend en pente modérée à faible à partir d'une légère élévation située au centre de la propriété. Partout, le sol se montre suffisamment profond, sain et productif. Ces anciens champs produisent un fourrage abondant dans lequel dominant les graminées. Il devient nécessaire de lutter contre la prolifération des rumex.

Le bâtiment situé à 50 m de la route du Mollendruz est facilement accessible à tout véhicule. On a divisé l'aire de parcours en 5 parcs par des clôtures fixes et la clôture électrique afin de pratiquer le pâturage tournant. Trois abreuvoirs reçoivent de l'eau de sources, l'un par la pression naturelle, les autres étant alimentés depuis le bâtiment par pompe électrique. Pour constituer une réserve de fourrage sec, on loue environ 6 ha de prairies de fauche à proximité. Une grande partie du foin récolté est descendu à la ferme en plaine. La paille est utilisée pour la litière. Le fumier est stocké sur un emplacement bétonné situé sur la fosse à purin. On le répartit à la machine en fin de saison. La fosse, dont le volume est de 30 m<sup>3</sup>, se vidange à l'aide d'une bossette à pression. Comme fumure chimique, il est semé 1500 kg d'engrais complet PK 20.30. au printemps.

#### Bâtiment

Il s'agit d'une ferme en bon état qui a subi une restauration en 1944. La partie habitable comporte deux logements qui totalisent 6 chambres, dont 4 à l'étage. Durant l'été, on loue l'appartement supérieur à des vacanciers. Le propriétaire loge au rez-de-chaussée. On dispose de l'électricité. L'eau d'une source est mise sous pression par une pompe qui la distribue dans le bâtiment. Le téléphone est installé. Le rural comprend deux fourragères et 2 étables. On attache les vaches dans une écurie de 16 places avec râtelier mobile. Les veaux trouvent également abri dans cette écurie qui est dotée d'une allée en planelles et de couchers en bois. La deuxième étable ainsi qu'un garage servent de porcheries. La centrifuge est installée dans un local situé dans la partie nord de la ferme à côté duquel se trouve une ancienne cave à vacherins.

#### Améliorations à effectuer

- entreprendre la lutte contre les rumex
- étudier la possibilité d'agrandir le pâturage en fonction de l'importance du bâtiment.